

## Fernand-Abraham BERNARD

Né le 24 juillet 1866 à Nîmes (Gard).  
Fils de Jonas Bernard, négociant en prêt-à-porter, et de Douce Noémie Rouget, d'une riche famille toulousaine de manufacturiers en draperie et passementerie.  
Frère cadet de Lazare Bernard, dit Bernard Lazare, qui fit éclater l'affaire Dreyfus et fournit à Zola le canevas de son *J'accuse*.  
École polytechnique (1<sup>er</sup> octobre 1886-30 septembre 1888).  
École d'application de Fontainebleau (1<sup>er</sup> octobre 1888-30 sept. 1889).  
Au Tonkin en guerre (10 juillet 1891-4 octobre 1893, 1<sup>er</sup> octobre 1896-15 février 1897, 15 mai 1897-4 mai 1899).  
En mission aux Indes néerlandaises (3 décembre 1899-12 septembre 1900).  
Chevalier de la Légion d'honneur du 5 novembre 1900 (min. de la Marine).  
Auteur de *l'Indo-Chine, erreurs et dangers* (Paris, 1901)  
Chef d'escadron (12 juillet 1903).  
Membre de la commission de délimitation de la frontière franco-siamoise (17 septembre 1905-15 juin 1906).  
Lieutenant-colonel (27 septembre 1906)  
Négocie la restitution par le Siam des provinces cambodgiennes de Battambang, Siem-Réap et Sisophon (1907).  
Officier de la Légion d'honneur du 12 mars 1906 (min. de l'Instruction publique et des Beaux-Arts) : chef d'escadron d'artillerie coloniale.  
Retraité le 5 avril 1908.

Administrateur délégué des [Messageries fluviales de Cochinchine](#).

Commandeur de la Légion d'honneur du 11 juillet 1908 (min. de la Guerre) : lieutenant-colonel d'artillerie coloniale.

Membre actif du [Comité pour l'action républicaine aux colonies](#).

1908 (octobre) administrateur de la [Biênhoà industrielle et forestière](#)

Il épouse en 1909 Marguerite Ettlinger. D'où Jean-Guy (1917-1944) et Jacqueline Bernard (1913-1988)(ci-dessous).

Administrateur (1910), puis président (c. 1931) des [Caoutchoucs de l'Indo-Chine](#).

Administrateur de la [Société d'études du tramway de Bencat à Kratié](#) (1913)

Mobilisé du 2 août 1914 au 20 septembre 1919

Délégué permanent en France de l'[Association des planteurs de caoutchouc](#)

Administrateur de la [Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient](#) (1922)

Président de la [Société d'études pour la culture du coton en Indochine](#) (1923-1929)

Administrateur du [Crédit foncier de l'Indochine](#) (1923-1927)

Président et administrateur délégué des Messageries fluviales (dès 1925)

Administrateur de la [Société indochinoise des cultures tropicales](#) (1925-1926)

Administrateur de la [Société agricole du Kontum](#) (thé, café)(1925),  
puis après absorption en 1933, président des [Plantations indochinoises de thé](#)

Administrateur des [Comptoirs généraux de l'Indochine](#) (1926),

Président de la [Société indochinoise des plantations réunies de Mimot](#)  
(1926-1937)

Président de la [Société indochinoise des plantations de Kantroy](#) (1927-1937)

Président de la [Compagnie saïgonnaise de navigation et de transports](#) (1927-1938)

Administrateur de la Compagnie d'entreprises immobilières et industrielles  
(27 juin 1929)

Administrateur des [Voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre-Indochinois](#) (juin 1929)

Président des [Manufactures indochinoises de cigarettes](#) (1<sup>er</sup> juillet 1929-1939)

Vice-président de l'[Union des planteurs de caoutchouc](#) (1930)  
(section du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine)

Délégué du gouvernement français auprès du Comité international de  
réglementation du caoutchouc

1933 : administrateur de la [Banque de l'Indochine](#)

1933 (novembre) : administrateur du [Crédit hypothécaire de l'Indochine](#)

1935-1937 : président [Société de fabrication du caoutchouc](#) (SOFAC)

1939 (mars) : évincé de la présidence des Messageries fluviales  
et la plupart de ses filiales

1939 (juillet) : à nouveau administrateur de la  
[Société indochinoise des cultures tropicales](#)

Sous l'Occupation, l'un des premiers financiers du mouvement de résistance Combat.  
Perd son fils Jean-Guy, polytechnicien, pilote dans armée de l'Air, membre de la  
Résistance Fer, exterminé en juillet 1944 à Auschwitz  
tandis que sa fille Jacqueline survit à Ravensbrück

1945 (6-18 janvier) : membre de la délégation française à la conférence  
internationale organisée par l'Institut des Relations du Pacifique à Hot-Springs  
(Etats-Unis).

1956 : toujours administrateur de la Banque de l'Indochine  
et redevenu simple administrateur des Caoutchoucs de l'Indochine

Décédé le 1<sup>er</sup> août 1961.

---

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1890)

Par décision du Lieutenant-Gouverneur en date du 16 juin 1890 :

M. Bernard, capitaine d'infanterie de marine, est nommé provisoirement juge au deuxième conseil de guerre, en remplacement de M. le capitaine Le Poittevin qui ne peut siéger dans l'affaire Petitjean.

---

Dans une lettre datée de Hanoi le 16 octobre 1891, le lieutenant d'artillerie Fernand Bernard écrivait à son frère Lazare : « On a fait pendant l'été une colonne de police qui, quoi qu'en disent certains journaux, a donné de sérieux résultats. Le *kinh luoc* dirigeait la colonne. Il a fait couper 1.800 têtes en 3 mois mais il a obtenu des renseignements précieux, surpris des pirates et récolté un grand nombre de fusils » <sup>1</sup> .

Dans un premier temps, Bernard, alors en poste à Tuyen Quang, critique vivement la politique de Lanessan (1891-1894) : « Depuis son arrivée, écrit à son frère le 7 décembre 1892, le pouvoir des mandarins a été décuplé. Ils n'étaient rien, ils sont tout. Ils avaient une garde de pouilleux armés de piques ; ils ont des troupes armées de fusils que nous avons distribués et à qui nous délivrons des munitions. Si les mandarins veulent s'entendre avec les chefs pirates, nous aurons 80.000 fusils sur le dos. Quand cela arrivera-t-il ? Nous nous sommes livrés, pieds et poings liés, à nos adversaires. Il suffit de voir la façon dont on traite le *kinh luoc*, que le gouverneur lui-même appelle Son Excellence...! Imbécillité et canaillerie. Voilà le bilan de M. de Lanessan. C'est un traître, un bandit et il mérite un châtement... »

Après l'accord conclu avec Luong Tam Ky, Bernard écrit (9 avril 1893) : « C'est à crever de rage n'est-ce pas ? Ne crois-tu pas qu'il y aurait de quoi arracher ses galons et les jeter à la figure de cet ignoble singe de Lanessan et aller prendre du service chez MM. les Anglais. Ceux-là du moins se font respecter, eux et leur armée... On se déshonore dans ces avances que font à ces Chinois et à ces bandits les crapules d'ici... » (Archives privées).

Sous Paul Doumer (1897-1902)

En décembre 1897, des partisans du Ky Dong déclenchaient une action inopinée et surprenante. Doumer expliqua qu'il lui fallut alors prescrire une répression exemplaire. Le capitaine Fernand Bernard, dans une lettre à son frère datée du 1<sup>er</sup> janvier 1898, décrit dans quel contexte se déroula cette répression.

« Des bandes de paysans, armés de bâtons et de coupe-coupe, ont pénétré la même nuit dans Haiphong, Hai Duong, Phu Minh Giang et Thai Binh. Bien que ce mouvement ait surpris tout le monde et qu'aucune précaution n'ait été prise, il n'y a eu que deux victimes, deux Européens de Haiphong, dont l'un a été tué et l'autre blessé. Non seulement les bandes ont été facilement dispersées, mais encore on a pris un grand nombre de rebelles.

---

<sup>1</sup> Lettre à son frère Lazare, 16 octobre 1891, Archives privées. Citée par Philippe Devillers, *Français et Annamites, Partenaires ou ennemis ? 1856-1902*. Paris, Denoël, 1998, p. 395 n.

« Il y a eu, dans tout le Delta, et principalement dans les villes attaquées, un affolement indescriptible et qui a dû donner aux Annamites une fichue idée de la bravoure occidentale ; tous ces poltrons ne sont revenus de leur frayeur que pour demander que l'on coupât quelques milliers de têtes. Quelques articles de journaux locaux ont été vraiment incroyables de sottise et de lâche férocité. Un résident, celui de Hai Duong, M. Robineau, a donné le branle et, le lendemain de l'échauffourée, il faisait couper et exposer 54 têtes. Cet exemple a été suivi. Les plus poltrons ont retrouvé toute leur énergie dès qu'il s'est agi seulement de massacrer quelques pauvres diables. En quelques jours, on a exécuté 200 Annamites et parmi eux des gamins de 14 ans, coupables d'avoir troublé le sommeil de nos administrateurs. Tout cela est vraiment écœurant.

« Nous n'avons jamais trouvé de remède pour réparer les bêtises que nous faisons sinon de faire couler le sang. Il est probable que les ennemis de M. Doumer profiteront de ces incidents pour mener contre lui une campagne active. S'ils représentaient cependant le delta comme en proie à l'insurrection, ils auraient tort. Je viens de passer 18 jours en route et n'ai nullement été inquiété. Il n'y a eu en réalité que des mouvements locaux réprimés avec une rigueur excessive et le pays est aujourd'hui dans le même calme apparent qu'il y a trois semaines. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait rien à craindre ; les causes des derniers incidents ne sont pas nettement connues ; les Annamites qui composaient ces bandes étaient pour la plupart des cultivateurs et représentaient assez bien la classe moyenne du peuple tonkinois. Ils ont été, dit-on, soulevés par un nommé Ky Dong, qui, il y a huit ans, menait des bandes analogues à l'assaut des faubourgs de Bac Ninh. Ce grand chef avait alors douze ans. On l'épargna à cause de son âge et on l'envoya en France où il resta six ans. Ce séjour n'a fait qu'augmenter la haine vivace qu'il nous avait vouée. Il faut d'ailleurs tenir compte de l'étrange situation faite aux Annamites qui reviennent de France. Alors qu'ils sont à Paris, traités comme des égaux, ils ne trouvent ici, chez les Français, que la haine niaise et le mépris injustifié.

« Il y a quelques mois, on arrêtait Ky Dong pour des motifs restés inconnus et on l'envoyait à Saïgon pour être ensuite déporté. Aujourd'hui, on le fait revenir, on va le juger comme coupable d'avoir fomenté la rébellion et, peut-être, comme nombre de furieux réclament sa tête, le sacrifiera-t-on sans trop se donner la peine de rechercher quel fut son rôle. Ce qui est certain, c'est que les pauvres hères qui ont tenté sur quatre points des coups de main qui ne pouvaient réussir puisqu'ils n'avaient pas d'armes, étaient simplement des fanatiques et que la haine seule les guidait. Beaucoup de gens, optimistes par profession, déclarent aujourd'hui qu'il n'y a plus rien à craindre. Ce n'est pas mon avis et ce n'est l'avis d'aucun de ceux qui connaissent un peu le pays et ses habitants... (lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1898) <sup>2</sup>. »

Bernard dénonce alors la politique d'administration directe de Doumer et réhabilite la politique de collaboration de Lanessan :

« Nous ne pouvons gouverner ici qu'avec les Annamites et nous devons nous borner à les contrôler et à les diriger. C'est ce qu'avait voulu faire de Lanessan <sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Devillers, *opus cit.*, pp. 442-444.

<sup>3</sup> Le capitaine Bernard a totalement rectifié le jugement qu'il portait en 1891 sur Lanessan. Dans cette lettre, il écrit en effet : « J'étais il y a quelques années un ennemi féroce de ce brave homme, qui a été attaqué d'une façon ignoble. C'est que j'étais alors un jeune militaire fort ignorant de ce pays et fort présomptueux. Je suis en ce moment dans de meilleures conditions pour juger l'œuvre accomplie par les divers gouverneurs. Je parle maintenant couramment l'annamite et je me suis beaucoup intéressé à ce peuple doux et travailleur qui se laisse fort paisiblement exploiter pourvu qu'on ne le saigne pas complètement. À mon avis, il n'y a eu ici qu'un gouverneur digne de ce nom, c'est de Lanessan. À côté de bien des erreurs, il a compris qu'on ne s'établirait pas en conquérant au milieu d'un peuple qui compte 16 millions d'individus, qui a une civilisation, une histoire, une philosophie plus vieilles que notre vieille Europe... Nous ne pouvons gouverner ici qu'avec les Annamites... » (Archives privées).

« En ce moment, on tend de plus en plus à l'administration directe, c'est-à-dire à l'annexion. Si l'on réussissait, on remplacerait l'administration annamite, si simple et si facile à améliorer, par notre abominable machine qui fonctionne en Cochinchine de la façon que tu sais. Au lieu de quelques mandarins provinciaux, on aurait par douzaines des résidents, des chanceliers, des percepteurs, des juges de paix et des tribunaux divers, des greffiers, avoués, huissiers, toute la vermine qui pullule à Saigon et ruine la Cochinchine ou en arrête le développement.

« Tout le monde ici est ligué contre les lettrés et l'on affirme même, ce qui est une admirable plaisanterie, que les Annamites demandent uniquement à se débarrasser de leurs mandarins pour vivre sous notre loi. Il faut n'avoir jamais parlé à un Annamite pour affirmer cette sottise. »

Conscients que, dans leur majorité, les Annamites les détestent, ainsi que le système colonial, les Européens ne se sentiront jamais plus en complète sécurité. Comme on l'a vu à propos du Ky Dong, ils trembleront au moindre signe de turbulence. La sécurité restera pour eux plus qu'une préoccupation fondamentale, une obsession, et par peur, la « société coloniale » engendrera un système policier, de surveillance permanente<sup>4</sup>.

En septembre 1898, Doumer charge le capitaine F. Bernard d'aller relever le tracé d'une éventuelle route qui, de Saigon, mènerait au Lang Bian. En sept jours, Bernard fit à pied 200 kilomètres depuis Tan Linh jusqu'au lieu qui allait bientôt devenir Dalat. Mais il fit un rapport défavorable à l'installation d'une station d'altitude et critiqua l'optimisme de Yersin<sup>5</sup>.

---

N<sup>o</sup> 649. — ARRÊTÉ allouant l'indemnité de séjour à laquelle MM. les officiers chargés de mission topographique en Annam auront droit.  
(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, 1897)

Du 16 juin 1897

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu l'arrêté du 21 avril 1891 ;

Vu l'arrêté du 15 juin 1897 relatif à l'envoi d'une mission topographique en Annam,

ARRÊTE :

Article premier. — MM. les capitaines Friquegnon, de Gaudel, Bernard, et les lieutenants Hilaire et Gatard, chargés par l'arrêté du 15 juin 1897 d'une mission topographique en Annam pour le service du Protectorat, auront droit suivant leur grade et pendant toute la durée de leur mission, à l'indemnité réglementaire de séjour ou à l'indemnité fixe de route.

Art. 2. — Il sera mis à la disposition de chacun d'eux, pendant la même durée, pour le transport de leur matériel, huit coolies porteurs dont les salaires seront payés par le Protectorat.

Art. 3. — Ces officiers recevront, à titre d'avance, une somme de cent piastres, pour assurer le paiement des dépenses urgentes nécessitées par leur mission ; cette somme leur sera payée avant leur départ de Hanoi, et le montant en sera imputé au budget extraordinaire de l'exercice 1897, chapitre II, section 1<sup>re</sup> « Personnel et frais d'études ».

Ils en justifieront l'emploi sur mémoire après l'achèvement de leurs opérations.

Art. 4. — Le Résident supérieur au Tonkin et le Résident supérieur en Annam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

---

<sup>4</sup> Lettre à son frère Lazare, 4 décembre 1897. Devillers, *opus cit.*, pp. 471-472.

<sup>5</sup> F. Bernard, , *L'Indo-Chine. Erreurs et dangers*, p. 199, et lettre à son frère du 1<sup>er</sup> février 1899.

Hanoï, le 16 juin 1897.  
PAUL DOUMER.  
Par le Gouverneur général :  
Le Résident supérieur au Tonkin  
J. FOURÈS.

---

20 octobre 1897  
commission chargée de la réception des [quais de Tourane](#).  
(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, 1897)

Bernard, capitaine d'artillerie, membre.

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1898)

M. le lieutenant Géraud, de l'artillerie de marine, est adjoint au capitaine Bernard, chargé de continuer les études commencées par le lieutenant Liebay [Debay], en vue de l'établissement d'une [voie ferrée entre Hué et Tourane](#).

---

N° 1198. — ARRÊTÉ chargeant M. le capitaine Bernard de la recherche et de l'étude d'une route qui reliera Bien-hoa au [plateau du Lang-bian](#) et déterminant l'indemnité accordée au personnel qui lui sera adjoint. (*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, 1898)

Du 25 octobre 1898

Le Gouverneur général p.i. de l'Indo-Chine,  
Vu le décret du 21 avril 1891,

ARRÊTE :

Article premier. — M. le capitaine Bernard, déjà chargé par arrêté du 4 janvier 1898 d'études topographiques en Annam, reconnaîtra et étudiera une route reliant Biên-hoa au plateau du Lang-bian.

Art. 2. — M. Étienne, conducteur des Travaux publics (Cochinchine), est adjoint au capitaine Bernard et aura droit, comme celui-ci, à l'indemnité réglementaire de séjour ou à l'indemnité de route prévue dans le service auquel il appartient pendant toute la durée de la mission (10 francs par jour).

Art. 3. — M. le capitaine Bernard sert accompagné d'un soldat indigène, ordonnance, qui recevra une indemnité journalière de 0 \$ 40.

Art. 4. — Le montant des indemnités et les différents frais nécessités par la mission (transports, débroussaillments, achats de matériel) seront imputés sur le crédit de 3.000 piastres affecté par l'arrêté du 16 avril 1898 à la construction d'une route du plateau du Lang-bian à la mer.

Art. 5. — Le capitaine Bernard recevra à son passage à Saïgon une avance de trois cents piastres pour assurer le paiement des dépenses urgentes; l'emploi de cette somme devra être justifié sur mémoire après achèvement des opérations.

Art. 6. — Le général de division, commandant en chef les Troupes de l'Indo-Chine, le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, le résident supérieur en Annam et le directeur

des Travaux publics de l'Indo-Chine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 25 octobre 1898,  
J. FOURÈS.

---

N° 252. — ARRÊTÉ nommant M. le chef de bataillon Bernard au commandement du cercle de Bao-lac.

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1899)

Du 18 mars 1899

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu ensemble les arrêtés des 6 et 20 août 1891, créant et organisant les Territoires militaires ;

Vu l'arrêté du 29 mai 1897, créant le cercle de Bao-Lac ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1897, nommant le chef de bataillon Largy au commandement du cercle de Bao-lac ;

Sur la proposition du Général de division, Commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine,

ARRÊTE :

Article premier. — Le chef de bataillon Bernard, du régiment de tirailleurs tonkinois, est nommé au commandement du cercle de Bao-lac, en remplacement du chef de bataillon Largy, prochainement rapatriable.

---

Indo-Chine

(*La Dépêche coloniale*, 24 mai 1899)

Le capitaine d'artillerie Bernard, qui avait été envoyé en mission au plateau de Langsa, en est revenu très malade et va être rapatrié d'office pour raison de santé. On assure que son rapport est complètement défavorable au projet d'établissement d'un sanatorium à Langsa.

Il dit que le plateau est inhabité, très malsain, et que tous les Annamites qu'on y avait envoyés sont atteints de fièvres très violentes. De plus, il est impossible de s'y rendre par Nha-Trang, qui serait l'itinéraire le plus court, 80 kilomètres seulement, mais la construction d'un chemin de fer est impossible.

Il faudra passer par Biên-Hoà, ce qui porte le trajet à 160 kilomètres. Une partie du chemin de fer devra être en crémaillère. Bref, les travaux sont estimés à 25 millions, et la situation sanitaire est des plus mauvaises.

---

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 7 décembre 1900)

Chevalier

M. Bernard (*Fernand-Abraham*), capitaine en premier d'artillerie de marine ; 16 ans 1 mois de services, 7 campagnes dont 6 de guerre.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts  
(*Journal officiel de la République française*, 15 mars 1906)

M. Bernard (Fernand-Abraham), chef d'escadron d'artillerie coloniale. Chevalier du 5 décembre 1900. Missions en Indo-Chine et aux Indes néerlandaises.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère de la Guerre  
(*Journal officiel de la République française*, 13 juillet 1908, p. 4844)

ARTILLERIE COLONIALE  
Commandeur

M. Bernard, lieutenant-colonel ; 24 ans de services, 10 campagnes, 1 citation. Officier du 1<sup>er</sup> mars 1906 : commission de délimitation de la frontière franco-siamoise (décembre 1904-mai 1907). Services éclatants rendus comme président de cette commission, qui a obtenu le règlement pacifique de nos conflits avec le Siam.

---

Avis de mariage  
Publications du dimanche 27 juin  
(*Le Figaro*, 28 juin 1909)

M. Fernand-Abraham Bernard, administrateur délégué de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine, commandeur de la Légion d'honneur, et Mlle Marguerite Ettlinger.

---

TOURING-CLUB  
Comité de commerce colonial  
(*La Presse*, 18 novembre 1909)

F. Bernard, administrateur délégué des Messageries fluviales de Cochinchine

---

Discours de M. Albert Sarraut au banquet  
du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1914)

.....  
Parmi les personnalités présentes au banquet, citons :  
Colonel Bernard

---



MARIAGE  
(*Le Gaulois*, 14 juillet 1914)

Tout récemment a été célébré, à Nantes, en l'église Saint-Clément, le mariage du capitaine Picot de Périclion avec M<sup>lle</sup> de Terves.

La messe a été dite et la bénédiction nuptiale donnée par l'abbé Richeux, curé de la paroisse, qui, après une charmante allocution, a transmis aux nouveaux époux la bénédiction du Saint-Père.

Les témoins du marié étaient M. [Lionel-Marie](#), son cousin, et le colonel Bernard, du 6<sup>e</sup> génie ; ceux de la mariée étaient le comte Bejarry, sénateur de la Vendée, et le marquis de Roquefeuille, ses oncles.

La quête a été faite par M<sup>lle</sup> Anne de Brem, accompagnée de M. François Picot de Périclion, et par M<sup>lle</sup> Simone Say au bras du lieutenant Toussaint.

---

La collaboration des Colonies au ravitaillement de la Métropole  
(*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1917)

Parmi les personnalités présentes, citons :  
Bernard, administrateur délégué des Messageries fluviales de Cochinchine

---

L'Institut colonial français  
(*L'Écho de Paris*, 29 novembre 1920)

Lundi dernier, le comité de direction de l'Institut colonial français, récemment constitué, a procédé à l'élection des membres de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

Membres : le colonel F. Bernard...

---

Le bureau du congrès de l'outillage  
à l'Exposition de Marseille  
(*Les Annales coloniales*, 29 juillet 1921)  
(*La Journée industrielle*, 7 juillet 1922)

4. SECTION DES VOIES NAVIGABLES INTÉRIEURES  
ET AUTRES COMMUNICATIONS

(Câbles sous-marins, télégraphe ordinaire et sans fil, aviation, etc.)

Président : M. le colonel F. Bernard, administrateur délégué des Messageries fluviales de Cochinchine.

---

AU [COMITÉ DE L'INDOCHINE](#)  
[Inauguration du nouveau siège]  
(*La Dépêche coloniale*, 8 octobre 1922)

Autour de MM. Sarraut, Long et Outrey s'étaient réunies toutes les notabilités économiques de l'Indochine ... colonel Bernard...

---

Comité de l'Indochine  
(*L'Écho annamite*, 12 avril 1923)

Propositions de M. le colonel Bernard

1° la situation financière de l'Indochine ; 2° les modifications apportées en cours d'exercice au budget régulièrement établi ; 3° l'inobservation des règles auxquelles devraient être soumis les marchés administratifs.

---

L'OPINION DE M. OUTREY  
SUR LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE LA COCHINCHINE  
(*L'Écho annamite*, 26 mars 1924)

M. Ernest Outrey a reçu de France, d'une « haute personnalité coloniale », un télégramme selon lequel le colonel Bernard va entreprendre une campagne pour :

- 1° Soumettre le budget local à l'examen préalable du Parlement ;
- 2° Refuser tout emprunt métropolitain aux colonies pour les obliger à exécuter tous leurs travaux sur leurs ressources propres ;
- 3° Imposer toutes les dépenses militaires aux colonies.

Et le député de la Cochinchine, avec une belle indignation, de dénoncer, lundi dernier, dans *l'Impartial*, la « mauvaise action » que commet le colonel-financier en poursuivant, depuis plus de deux ans, une campagne de dénigrement systématique contre l'Indochine, dans les groupements coloniaux de la métropole, au Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine, à l'Union coloniale, à l'Institut colonial, au congrès de l'outillage économique, au comité d'action républicaine aux colonies, dans la presse et les milieux parlementaires.

Malgré son admiration — c'est lui qui le dit — pour la belle intelligence du colonel Bernard et sa grande connaissance de l'Extrême-Orient, et malgré les relations amicales qui l'unissent de longue date au colonel Bernard, M. Outrey le rend responsable en outre de l'augmentation de la contribution militaire de l'Indochine.

Ainsi donc, le collège électoral cochinchinois est désormais édifié. Si l'Indochine paye 18 millions au lieu de 13 millions sa part aux dépenses militaires, ce n'est pas à lui, Outrey, qu'il faut s'en prendre, c'est au colonel Bernard, ce « spécimen le plus réussi — comme l'appelle M. Hérisson, directeur de *l'Opinion*, — de cette catégorie de gens qui, vivant à Paris, dans les coulisses de la politique, des affaires et de la finance, prétendent de Paris régenter nos gouvernants, et dans de petits comités, découpent à leur profit l'Indochine en sociétés anonymes ».

Il est certain que le « féodal politico-financier » Bernard ne nous veut point que du bien.

Administrateur de la Compagnie subventionnée des Messageries fluviales, il place les intérêts de ce groupement au-dessus de l'intérêt général de la Cochinchine et voit avec inquiétude les moyens de communication se multiplier dans cette partie de l'Union. Il s'oppose donc avec énergie aux projets de chemin de fer et à la création de nouvelles routes ; car routes et chemins de fer font une concurrence victorieuse aux chaloupes des Fluviales.

De ce côté-là, évidemment, M. Bernard a tort aux yeux des contribuables indochinois.

Par contre, il a un peu raison de qualifier publiquement de « scandaleuses » les soldes servies aux fonctionnaires européens de la Colonie. Cela, M. Outrey ne saurait l'admettre, surtout à l'approche des élections législatives, au moment où, plus que

jamais, il lui faut gagner les bonnes grâces de cette fraction importante du collège électoral que constituent les fonctionnaires. Il convient de ne pas perdre de vue que [les fonctionnaires, en effet, forment les huit dixièmes des électeurs cochinchinois](#) et que les traitements princiers dont ils bénéficient n'ont qu'un rapport très lointain avec l'intérêt supérieur de la Cochinchine. Point n'est besoin d'être grand clerc pour le comprendre, quand on sait que [les dépenses de personnel absorbent les neuf dixièmes de notre budget](#).

M. le colonel Bernard a eu le mérite de dénoncer cette situation au risque de déchaîner sur lui les anathèmes des fonctionnaires européens de l'Indochine.

« La caisse de réserve de la Colonie est pratiquement épuisée, — a-t-il dit au Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine, dans sa séance du 25 juin 1923, — la création de nouveaux impôts est impossible ; on ne peut donc trouver les ressources nécessaires à la mise en valeur de l'Indochine que par une compression énergique des dépenses, et cette compression doit porter premièrement sur la solde des fonctionnaires ».

Je me souviens que *l'Éveil économique de l'Indochine* était à peu près de l'avis du colonel Bernard à ce sujet, tout en le combattant sur d'autres points. M. Henri Cucherousset, le directeur de cette revue, a signalé, si j'ai bonne mémoire, la situation de capitaines de petites chaloupes des Douanes gagnant autant, sinon plus, qu'un commandant de grands paquebots, tels que le *Paul-Lecat*. Tout esprit impartial ne saurait admettre que c'est là, par exemple, une situation normale.

Mais l'Indochine est riche, et il est permis à un député de se montrer généreux à l'égard de ses chers électeurs, au grand dam des Annamites, imposables à merci. Une sangsue de plus ou de moins pendue au pis volumineux de la grasse vache à lait ne la tuera pas. Il est à craindre cependant que le nombre croissant des parasites ne finisse un jour par coucher la malheureuse bête sur le flanc.

Augmentation de la contribution militaire, prêts sans intérêts aux possessions françaises du Pacifique, entretien de « missionneux » de tous genres et de toutes tailles, subventions à la Société des Grands Hôtels, concession du service radiotélégraphique, traitements royaux aux fonctionnaires européens, cadeau du port de commerce au groupe Candelier, et ce n'est pas encore fini ! Pauvre Indochine trop riche ! Du train dont vont les choses, il ne lui restera bientôt que le os et la peau !

Et pendant que les vautours s'abattent sur la proie qui se débat désespérément, nous manquons d'écoles pour nos enfants, le fisc se montre intraitable envers nos malheureux compatriotes de Longxuyên et de Châudôc éprouvés par la famine et les inondations et à qui l'Administration n'accorde aucun secours.

Nous sommes peut-être trop difficile et trop curieux. Ainsi, nous ne comprenons pas, et nous voulons savoir pourquoi M. Outrey, si dur pourtant à l'égard du colonel Bernard, continue à garder

De Conrard le silence prudent

au sujet des multiples « combines » qui se préparent et dont l'Indochine fera les frais.

Le sort du port de Saïgon-Cholon, la clef de la Cochinchine, ne l'intéresse donc pas ? Ou bien, sentant l'impopularité de la convention Candelier, il estime sage de donner son opinion là-dessus le plus tard possible ?

Il lui faudra cependant s'expliquer un jour, et sans ambage, à ce sujet.

Il ne suffit pas, en effet, de passer la main dans le dos des fonctionnaires pour s'assurer un « triomphe » le 11 mai prochain. Les problèmes économiques, politiques et sociaux de notre pays doivent retenir l'attention d'un mandataire du peuple digne de ce titre. On ne saurait représenter convenablement la Cochinchine en flattant seulement les appétits d'une fraction du collège électoral et en se taisant sur des affaires qui intéressent la Colonie tout entière, et en particulier les trois millions d'indigènes qui paient les impôts mais ne votent pas.

X Y. Z.

---

LES IDÉES DU COLONEL BERNARD  
par Nguyễn-Phan-Long  
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1924)

On connaît maintenant les dessous de la campagne aussi subite qu'inattendue que *l'Impartial*, à l'instigation de M. Outrey, a déclenchée ces jours-ci contre le colonel Bernard, administrateur délégué de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine. Le but inavoué de tout ce battage fait autour du nom du député sortant n'est plus, à cette heure, un mystère pour personne : M. Outrey veut se faire passer pour le défenseur et le sauveur des fonctionnaires, dont, à l'en croire, le colonel Bernard médite de faire réduire les soldes, que celui-ci qualifie de « scandaleuses ».

Et cela, dans quel but ? D'après la feuille de la rue Catinat, pour servir à ses actionnaires de gros dividendes et assurer aux Messageries fluviales une grande prospérité, le Colonel ne s'embarrasse point de scrupules et tous les moyens lui sont bons.

Que l'administrateur délégué des Messageries fluviales, prêchant pour sa compagnie, soit d'avis que toutes les ressources budgétaires doivent être consacrées au creusement des canaux, des voies fluviales, à l'exclusion des moyens de communication terrestre, il n'y a à cela rien qui puisse nous étonner, encore que l'on soit en droit de lui répondre : « Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse ! »

Que le colonel Bernard ait fait tout ce qu'il a pu pour empêcher la construction des routes et des chemins de fer susceptibles de faire aux bateaux des Messageries fluviales, une concurrence redoutable et redoutée, la chose est humaine. M. Outrey favorise bien, lui, les fonctionnaires, ses électeurs ; le colonel Bernard procure de gros dividendes à ses actionnaires. Chacun cherche son intérêt là où il a chance de le trouver.

Que, pour en arriver à ses fins, le colonel Bernard se soit livré à des manœuvres tendant à épuiser les ressources de l'Indochine, et à priver celle-ci des emprunts métropolitains, le procédé paraît machiavélique, voire répréhensible. On ne saurait néanmoins lui donner tout à fait tort quand il affirme que l'Indochine se montre — de par la volonté de ses dirigeants — prodigue, gaspillant inconsidérément ses ressources en d'inutiles dépenses somptuaires. On se convaincra aisément que ce n'est pas là une légende pour peu qu'on songe au régime qui nous vaut une nuée croissante de missionnaires, de vautours s'abattant sans vergogne sur ce pays pour vivre fastueusement à ses crochets. Il est certain que l'argent ainsi gaspillé pourrait être mieux employé. Il reste encore, dans tous les domaines, tant d'améliorations à réaliser, tant de lacunes à combler qu'il y a lieu de craindre de manquer de fonds bien plutôt que d'occasions d'engager de nécessaires et profitables dépenses.

Comme journaliste, j'estime avec mon confrère qu'en cherchant à maintenir le *statu quo* favorable à leurs intérêts, les Messageries fluviales furent pour la Cochinchine, le Cambodge et le Laos une entrave au progrès. Conseiller colonial, je n'aurais point manqué de m'opposer énergiquement — comme je l'ai fait pour la convention Candelier — à la signature du marché passé il y a plusieurs années entre l'Administration et cette compagnie. [À l'occasion du vote de ce marché par le conseil colonial, une somme de 9.000 \\$ fut partagée entre les six conseillers coloniaux indigènes de l'époque.](#) La seule promesse de ce pot de vin — pour appeler les choses par leur nom — aurait suffi pour m'inspirer de la méfiance et faire de moi un adversaire irréductible du marché. Ceci soit dit pour prouver que je ne suis point suspect d'excès de tendresse à l'égard de la compagnie subventionnée.

On sait que cette dernière a mis toute son influence à empêcher, à Paris, l'approbation du projet de construction de la ligne de Mytho-Cantho-Bacliêu.

Son opposition ne s'inspire pas, sans doute, de sentiments d'un désintéressement absolu. Mais il se trouve — par une coïncidence que je me borne à constater — que l'examen objectif du projet, envisagé du point de vue de l'intérêt général du pays, conduit à la même conclusion négative.

La construction de la ligne dont il s'agit est comprise dans le pharaonesque projet de mise en valeur des colonies de M. Albert Sarraut. Le but de cette mise en valeur a été clairement défini par l'ancien ministre des Colonies. Il est essentiel, a dit en substance ce dernier, et pour les colonies elles-mêmes et pour la métropole, que, dans un avenir aussi rapproché que possible, la France puisse trouver dans ses possessions lointaines la totalité des denrées et des matières premières qu'elle est aujourd'hui forcée de se procurer à l'étranger. Or, la construction de voies ferrées longeant à quelques kilomètres de distance les grandes voies navigables de Cochinchine ne fera pousser ni une tonne de riz ou de matières oléagineuses, ni un kilogramme de coton. Le seul résultat d'une telle entreprise sera de réduire de deux ou trois heures la durée du voyage entre Cantho ou Soctrang, d'une part, et Saigon d'autre part.

Pour obtenir ce maigre résultat, il faudrait construire une série de ponts, dont les trois principaux auraient respectivement 1.400, 600 et 2.000 mètres de longueur, et dont le développement total atteindrait 10 kilomètres pour une longueur de ligne d'environ 180 kilomètres.

Le coût de l'entreprise dépasserait 150 millions ; il ferait peser sur la colonie une charge de 15 à 20 millions par an.

Telle est la thèse soutenue par le colonel Bernard. On peut y ajouter que les voyageurs indigènes montrent une préférence de plus en plus marquée pour les services de transports automobiles en commun et que, quoi qu'on fasse, les jonques continueront à assurer le transport de la totalité du paddy destiné aux rizeries de Cholon. Il est incontestable que le transport de cette denrée s'effectue plus économiquement par jonques que par tout autre moyen. En outre, les jonques ont sur les bateaux et le chemin de fer l'avantage de pouvoir venir prendre directement leur chargement, sans nécessiter de transbordement.

Dans ces conditions, loin d'être utile, la ligne future causerait à la colonie de graves mécomptes. Il est à prévoir que la charge de 15 à 20 millions dont serait grevé un budget qui a déjà de la peine à s'équilibrer, s'aggraverait des pertes d'une exploitation déficitaire comme l'est celle des chemins de fer existant actuellement en Cochinchine.

Si donc, le colonel Bernard s'oppose à la construction de la ligne Mytho-Cantho-Baclieu, on ne saurait lui imputer le fait à crime.

Au surplus, il appartient aux représentants élus et officiels de l'Indochine de défendre la colonie contre les manœuvres du colonel Bernard, en démontrant au Parlement et au gouvernement métropolitain, par une sage gestion et par des rapports motivés, qu'elle n'a pas assez de toutes ses ressources pour la mise en valeur de son sol et de son sous-sol. C'est le gaspillage effréné des deniers publics auquel elle se livre, malgré elle, par ordres d'en haut, et la réclame tapageuse et hautement tarifée faite par certains organes de la presse parisienne autour d'elle et à ses frais qui renforcent les griefs du colonel Bernard. Il ne faut pas surtout que, pour faire taire ce dernier, on compose avec lui en lui accordant, en guise de compensation, quelque nouveau monopole, par exemple, celui des transports automobiles en commun. Mais pour le moment, il n'y a point péril en la demeure. Point n'est besoin de provoquer une levée de porte-plumes pour une croisade. au Palais Bourbon.

.....  
Les directeurs de l'*Impartial* et de l'*Opinion*, qui avaient emboîté le pas à M. Ernest Outrey dans sa campagne contre l'administrateur délégué des Fluviales, ont reçu chacun, le 11 courant, une lettre ainsi conçue :

M. le directeur,

Dans votre numéro du 24 mars dernier, vous avez fait paraître un article intitulé : « Le colonel Bernard ne paralysera pas l'Indochine », article signé de M. Outrey.

Je reçois de M. le colonel Bernard une dépêche par laquelle il me charge d'opposer le démenti le plus formel aux assertions avancées dans cet article.

Le colonel Bernard affirme, en outre, n'avoir pris part à aucune campagne et il ajoute que le Parlement n'est saisi d'aucune proposition hostile à un emprunt indochinois, pas plus que d'une proposition réclamant une aggravation des charges militaires de la colonie.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien faire insérer la présente protestation dans votre plus prochain numéro aux mêmes lieu et place et dans les mêmes conditions d'insertion que l'article de M. Outrey.

Je connais trop votre esprit d'équité et son impartialité que rappelle si bien le titre de votre journal pour être certain que vous voudrez bien faire droit à ma demande sans qu'il me soit besoin d'invoquer la loi et le droit de réponse.

Veillez agréer, monsieur, mes salutations empressées.

Le directeur de l'exploitation des Messageries fluviales  
KARCHER.

.....  
\_\_\_\_\_  
  
Notre interview

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1926)

Les méthodes que nous employons pour la mise en valeur de l'Indochine étant aujourd'hui l'objet de nombreuses discussions, nous avons demandé à M. le colonel Bernard, président du conseil d'administration des Messageries fluviales de Cochinchine, de bien vouloir nous confier ses impressions sur ces méthodes. Le colonel Bernard, qui est demeuré en Indochine de longues années et qui a rendu à la France des services inestimables lorsqu'il négocia si habilement l'heureux traité de 1907 avec le Siam, est trop connu pour que nous le présentions à nos lecteurs.

La mise en valeur des colonies a surtout pour but, nous a dit le colonel Bernard, de fournir des matières premières à la métropole.

L'Indochine est dans une situation particulière et il est bien entendu qu'il ne s'agit pas pour elle d'abandonner sa clientèle asiatique qui absorbe régulièrement son principal produit, le riz, mais elle peut, sans dommage pour sa stabilité économique, bien au contraire, développer les cultures qui intéressent la France.

J'estime même qu'elle le doit. L'a-t-elle fait dans la mesure de ses possibilités? Je n'hésite pas à répondre non.

On s'est beaucoup leurré sur l'apparente progression des exportations de l'Indochine ; les statistiques dont on s'est servi ne prouvent pas qu'il y ait réellement progrès, car quand on compare les statistiques d'après-guerre avec celles d'avant-guerre, on ne tient pas compte de la baisse du franc et, naturellement, cette comparaison est purement fictive. Examinons ensemble ces statistiques. Elles nous apprennent que de 1923 à 1924, le commerce général a progressé de 1.268 millions de francs, soit de près de 43 %. Si nous considérons le commerce spécial, nous voyons que

les exportations sont passées de 1.154 millions à 1.771 millions, ce qui représente un gain énorme de 617 millions, c'est-à-dire de plus de 53 %.

Dans les discours officiels, cela fait très bien, mais dans la réalité, ces plus-values sont dues presque uniquement à la hausse des prix et à la modification des valeurs en douane. Souvent même, elles cachent des diminutions très sensibles ; c'est ainsi que l'exportation du riz a bien augmenté en 1924 de 50 % en valeur, mais elle a baissé d'environ 100.000 tonnes.

C'est sur les statistiques de quantités et non de valeurs que l'on doit se baser pour examiner le progrès des exportations.

Certaines, à la vérité, ont progressé nettement, mais dans une mesure à mon avis insuffisante.

Les sorties de café, par exemple, sont passées de 2.395 quintaux en 1914 à 8.000 en 1924; celles de thé de 4.898 à 7.564 quintaux.

Pour le caoutchouc, matière particulièrement indispensable, le progrès a été beaucoup plus sensible : l'Indochine, en effet, qui n'en exportait que 1.900 quintaux en 1914, en a exporté 67.000 en 1924.

Pour la houille, les sorties sont passées de 343.000 tonnes en 1914 à 722.000 en 1924.

En ce qui concerne le ciment, l'augmentation est très faible, puisque l'exportation en a passé de 306.000 quintaux en 1914 à 415.000 en 1924.

Si faibles soient-elles, ces plus-values paraissent cependant très appréciables, quand on remarque que quantités de produits enregistrent des diminutions.

Les sorties de maïs sont tombées de 99.000 tonnes en 1914 à 40.000 en 1924; celles de coton ont fléchi de 24.000 à 22.000 tonnes. Celles d'huile de ricin se sont abaissées de 8.996 à 6.507 quintaux durant la période considérée.

Mais pour certains produits, c'est un véritable écroulement : les sorties d'arachides, qui atteignaient 9.475 quintaux, n'étaient plus que de 898 en 1924 ; les exportations de sel sont tombées de 203.000 à 42.000 quintaux, celles d'huile de coco de 3.300 à 69,2 quintaux. Quant au manioc, dont l'Indochine exportait 30.000 quintaux en 1914, il a disparu des statistiques.

Vous me direz qu'on ne peut tirer des conclusions décisives de chiffres ne portant que sur un intervalle de dix ans. Soit, mais il existe d'autres points de repère. Je ne vous en citerai qu'un : la chambre de commerce de Saïgon a envoyé voici trois ou quatre ans une mission aux Philippines et cette mission a rapporté des chiffres très instructifs sur le développement de la production philippine de 1910 à 1920.

Nous apprenons ainsi que la production du riz est passée dans cet heureux pays de 748.000 tonnes en 1910 à 1.584.000 en 1920 ; celle de coprah, de 118.000 à 361.000 tonnes; celle de sucre, de 152.000 à 391.000 tonnes ; celle de tabac, de 25.500 à 65 000 quintaux. Nous y voyons même qu'en 1910, les Philippines n'exportaient pas une tonne d'huile de coco et qu'en 1920 elles en exportaient 77.000 tonnes.

Pendant cette décennie, les plantations de cocotiers ont été portées de 32.800.000 à 83.600.000 arbres ; les surfaces plantées en abaca ont progressé de 475.000 à 548.000 hectares, et la superficie des plantations de canne à sucre s'est élevée de 83.000 à 241.000 hectares.

Ce rapide parallèle montre une différence de progression très nette entre l'Indochine et l'archipel voisin.

D'où provient-elle ? Tout simplement de ce que nous autres, Français, ne nous occupons pas assez aux colonies des problèmes économiques. La guerre nous a tous convaincus de l'utilité, de la nécessité des colonies, mais l'État français agit comme un propriétaire qui, ayant un vaste domaine, en laisse en friche la plus grande partie et se contente de laisser l'exploitation du reste à des fermiers qui agissent selon leur propre initiative et sur lesquels il prélève une dîme, parce qu'il les protège contre le braconnage et évite les batailles entre eux. À cela se borne son rôle.

Vous comprenez bien que, si un propriétaire s'avisait d'agir ainsi, son domaine ne verrait pas de progrès rapides.

### [Les Travaux publics : un État dans l'État]

À l'encontre de ces méthodes empiriques, j'ai toujours préconisé un vaste programme de mise en valeur qui entraînerait la réalisation d'un programme de travaux publics appropriés.

Or les gouverneurs généraux qui se sont succédé en Indochine ont dit régulièrement : « J'entreprends des travaux publics et ils permettront à l'initiative privée de s'exercer plus facilement. » Ils ne s'apercevaient pas qu'ainsi ils mettaient la charrue avant les bœufs.

Voyez-vous, le raisonnement que l'on doit se tenir est le suivant : telle région paraît propice à telle culture qui y donne des résultats intéressants, nous voulons développer cette culture et pour cela nous allons en étudier les conditions, et nous allons examiner de quelle façon la denrée en question passe des mains du producteur dans celles du consommateur.

Pour illustrer cette thèse, prenons le riz. À l'heure actuelle, il n'existe en Cochinchine aucun marché organisé, et l'on emploie les mêmes méthodes qu'il y a un siècle. La façon dont le paddy est cultivé, puis récolté, puis ramassé par les Chinois fait qu'on finit par avoir un mélange informe de riz de toutes espèces et de toutes qualités. L'indigène n'a aucun intérêt à sélectionner son riz, car il ne lui est pas payé plus cher.

Il en est de même pour le coton : variétés à soies longues et variétés à soies courtes sont mélangées de la même façon.

Le premier devoir du gouvernement est de guider les cultivateurs. On le comprend bien quand on regarde ce qui se passe à Java. Les cultures importées par les Européens y ont été l'objet de soins tels qu'à Java, on récolte 100 tonnes de canne à sucre à l'hectare, alors qu'en Cochinchine on en obtient péniblement 50. Pourtant, climat et terrain sont identiques. La différence vient de ce que les Hollandais savent mieux que nous en tirer parti, ils choisissent mieux leurs terrains, leurs engrais, leurs plants et ils arrivent, tout en réduisant les dépenses à l'hectare, à un rendement incomparablement meilleur.

Je pourrais aussi vous parler du coton qui donne en Indochine un rendement médiocre alors qu'il pourrait être facilement amélioré par une irrigation appropriée et un labour mieux préparé. De même pour la culture du thé où il faudrait s'ingénier à rechercher le terrain et l'altitude les plus favorables.

Mais passons : la conclusion qui s'impose, c'est que la colonisation doit être préparée. Il est des essais, vous le comprenez bien, que les colons, pressés de récolter, ne peuvent tenter eux-mêmes ; c'est au gouvernement de les faire, et non dans un petit enclos, comme il le fait d'ordinaire, mais sur des surfaces probantes.

C'est précisément ce que font nos voisins anglais et hollandais. Le gouvernement entretient des champs d'expériences modèles et en supporte tous les frais ; il est ensuite à même d'instruire les colons de son expérience et il peut les guider. Les essais d'une culture terminés, le gouvernement est amené à améliorer telle ou telle région dans le sens concluant des essais.

Alors le programme de travaux publics se trouve, comme il est logique, dépendre du programme de mise en valeur du pays alors qu'en Indochine, il en est totalement indépendant.

Imaginez, par exemple, que l'on décide de construire une voie ferrée à travers le Laos et que, au lieu d'en étudier avec soin le tracé, l'on se dise : « Bah, quand il sera construit, il y aura bien des gens pour s'installer dans ses parages. » C'est évident, mais il faudra peut-être deux siècles avant que la voie ferrée produise son plein effet sur le développement du pays.



Au contraire, si l'on commence par créer des champs d'action et d'expansion pour l'activité des colons et si l'on n'a d'autre but en construisant la voie que de les desservir, le but recherché sera atteint non en deux siècles, mais en vingt ans.

D'une façon générale, on peut dire que les travaux publics en Indochine sont inspirés non par le souci de la mise en valeur du pays, mais uniquement par des vues théoriques ou par des vues politiques, le désir de plaire à quelqu'un, par exemple.

Aussi est-il certains travaux, pourtant de première urgence, que l'administration des travaux publics d'Indochine n'a jamais songé à entreprendre. Le Mékong en est le plus frappant exemple. On a dit que c'était un autre Nil, c'est une niaiserie : le Nil est un fleuve discipliné, tandis que le Mékong est un fleuve sauvage. Il y a 63 ans que nous sommes au Cambodge et nous n'y avons encore construit ni une digue, ni un canal d'irrigation, ni un canal de drainage.

Le Mékong pourrait être une source de richesses naturelles immense et, par notre négligence, c'est un fléau, car il laisse, après chacun de ses débordements, de vastes marais boueux et pestilentiels, qui ne sont pas asséchés et qui, par suite, ne sont pas utilisables.

Il est désastreux de penser que, sur les 5.400 fonctionnaires de l'Indochine, 50 seulement s'occupent de l'agriculture. Le service des travaux publics, qui ne devrait être qu'un outil pour le développement de l'agriculture, est devenu, on ne sait trop pourquoi, le service omnipotent qui règle tout d'après ses propres vues, sans connaissance exacte, du reste, des véritables besoins du pays.

Le budget ne fait qu'accentuer cette disproportion : des sommes infimes y sont prévues pour l'agriculture, et en cinq ans, on n'a pas consacré un sou aux études relatives au coton.

Il faudrait, à la tête des services de travaux publics et d'agriculture, non de purs techniciens, mais des hommes à vues larges, connaissant le pays et ne s'en remettant aux techniciens que pour l'exécution de leur programme.

#### [Pléthore de fonctionnaires européens]

Voyez-vous, l'Indochine souffre d'une pléthore de fonctionnaires. Sur un budget de 130 millions de piastres, ils absorbent à eux seuls 50 % des ressources.

Pour une population de 20 millions d'habitants, nous entretenons en Indochine 5.400 fonctionnaires européens ; regardez les Indes : bien qu'elles aient 300 millions d'habitants, les Anglais n'y ont que 3.000 fonctionnaires européens.

Ici nous avons risqué une objection à M. le colonel Bernard :

— Ne craignez-vous pas, mon colonel, qu'en diminuant le nombre des fonctionnaires français en Indochine, nous ne rendions plus malaisée notre œuvre colonisatrice et que nous ne portions atteinte à l'influence française ?

— Les indigènes, nous répond le colonel Bernard, demandent à accéder aux fonctions publiques. C'est une prétention légitime, mais les voies d'accès en sont obstruées par des fonctionnaires européens parfaitement inutiles. Pourquoi avons-nous des facteurs, des patrons de chaloupes, des infirmiers français ? Croyez-vous que ce soit essentiel ?

Il est indispensable au simple point de vue politique, de laisser aux indigènes la totalité des emplois qu'ils sont susceptibles de remplir.

En résumé, conclut le colonel Bernard, il faut à l'Indochine :

1° Un vaste programme de mise en valeur établi selon les règles que je viens de vous donner ;

2° Et pour l'appliquer, un esprit de suite et de continuité qui n'existe malheureusement pas pour l'instant.

Aux Indes, un vice-roi reste au moins cinq années. C'est un exemple que nous aurions profit à imiter au lieu d'envoyer pour diriger la colonie des personnalités que l'on change constamment et qui reviennent en France tous les six mois pour des raisons

politiques ou personnelles sans se soucier de la perturbation que leur absence peut causer dans la colonie.

Ces deux points acquis, on pourra espérer faire en Indochine la bonne besogne que le devoir et l'intérêt nous commandent de faire.

---

À propos du régime des concessions en Indochine  
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1926)

Dans notre dernier numéro, nous avons exposé les modalités de l'arrêté pris le 19 septembre par le gouverneur général de l'Indochine et réorganisant le régime des concessions rurales dans la colonie. Nous l'avons comparé aux arrêtés précédents et nous avons relevé avec satisfaction des améliorations très sensibles.

Mais il est encore des lacunes dans le texte nouveau et, si le nouveau régime est très supérieur à ses prédécesseurs, cela ne signifie pas qu'il soit parfait, loin de là.

Nous sommes allés interviewer diverses personnalités indochinoises que nous estimions particulièrement compétentes et toutes sont unanimes à approuver l'institution au profit de l'inventeur du droit de surenchère du vingtième ; elles voient là, avec raison, d'ailleurs, la disposition essentielle du nouveau régime. M. Girard, le distingué fondateur des Sociétés de Suzannah, d'An-Loc et de Cam-Tiêm, estime que cette disposition défend enfin les droits de l'inventeur contre les groupes financiers plus riches que lui et contre les spéculateurs qui se moquent du prix de revient.

Un autre planteur important de l'Indochine, qui ne nous a pas autorisé à citer son nom, nous a demandé d'insister sur l'iniquité du précédent régime et sur le « déni de justice » qu'il constituait, affectant moins peut-être le petit planteur que les sociétés faisant de gros efforts de prospection. Ces sociétés envoyaient sur le terrain un ingénieur agronome avec une douzaine de coolies ; cet ingénieur faisait des travaux, traçait des pistes, donnait une valeur au terrain qu'il avait découvert et n'importe qui pouvait suivre les pistes tracées par lui, profiter de son labeur et enlever le terrain à l'adjudication ; le remboursement à l'inventeur des frais faits par lui ne dépassait jamais 1 piastre 50 l'hectare, soit le montant des dépenses de cadastrage.

Ce planteur nous fait remarquer — et nous avouons que cela nous avait échappé — que le droit de surenchère prévu par l'article 12 ne joue que « si l'adjudication publique porte limitativement sur les terrains ayant fait l'objet de la première demande inscrite », de sorte que l'administration n'aurait qu'à réserver quelques centaines d'hectares faisant partie de la superficie demandée et ajouter au principal de la concession une quantité égale de terrains sis à côté pour que l'inventeur perdît son droit de surenchère. Nous ne savons si l'administration osera tourner ainsi l'arrêté, mais rien ne le lui interdit, et c'est regrettable.

Remarquons en passant que ce droit de surenchère empêchera certainement le prix des terrains de monter très haut, car l'inventeur n'aura pas intérêt à pousser l'enchère, il lui suffira de faire une seule enchère, qui le confirmera dans son droit de dernier enchérisseur, après quoi il ne dira plus rien.

Les facilités plus grandes accordées aux étrangers ont été généralement bien accueillies. M. Girard, qui était d'ailleurs opposé à l'ancienne réglementation, se demande si on n'eût pu négocier avec les Américains la modification qui a été apportée dans un sens favorable aux capitaux étrangers. Nous aurions pu, dit-il, en tirer des avantages, car les Américains ont constaté il y a quelques mois qu'ils, pouvaient faire du caoutchouc en Indochine à des conditions meilleures qu'en Malaisie ou à Java.

Les faveurs dont la petite colonisation est l'objet d'après le nouvel arrêté suscitent des opinions diverses : le planteur anonyme dont nous parlions tout à l'heure estime qu'il est bon de favoriser les petits colons, mais uniquement pour ne pas les faire crier et

qu'il est impossible de compter sur eux : les petites plantations sont encore moins possibles que la petite culture en Europe ; elles n'ont pas les moyens d'action nécessaires et leur exploitation sera toujours très aléatoire, jamais elles ne résoudront le problème de la production. C'est aussi l'avis du colonel Bernard, administrateur des Caoutchoucs de l'Indochine, et qui a mis au point un programme d'hévéaculture pour les Messageries fluviales de Cochinchine ; le colonel Bernard estime que c'est une folie de vouloir faire de l'hévéa sur 200 ha, car les frais généraux sont si élevés que, d'après lui, l'entreprise va à un désastre avant d'entrer en rapport.

« On a pris pour exemple, dit-il, les colonies étrangères, mais il ne peut être question de faire en Indochine comme à Java ou en Malaisie ; il s'agit avant tout de rattraper le temps perdu. L'Indochine est dans une situation incroyable d'infériorité par rapport aux colonies voisines. À Java, plus de 2.000 entreprises agricoles se sont constituées en quarante ans, tandis qu'on en compte à peine une vingtaine en Indochine.

« Pour rattraper le temps perdu, ajoute-t-il, il faut employer d'autres moyens que ceux qui sont en usage à Java et en Malaisie. Il importe d'adopter des méthodes permettant de mettre rapidement en valeur des superficies étendues. Or les possibilités de défrichement croissent proportionnellement aux ressources et, tandis que jadis on réalisait un gros effort en défrichant ou en plantant 100 ou 200 ha. en un an, aujourd'hui certaines sociétés font jusqu'à 2.000 ha. par an. »

M. Girard ne partage pas cette opinion : il croit à la petite colonisation. Il observe que les petits colons sont généralement d'anciens fonctionnaires ou d'anciens commerçants, en tout cas des gens connaissant bien le pays et l'indigène, vivant souvent à la mode indigène, ayant une famille annamite et dépensant par suite extrêmement peu. M. Girard a même tenté de faire dans la Cochinchine orientale de la colonisation indigène ; il n'y est pas parvenu parce que les résultats des cultures de l'hévéa, de la canne ou du café se font attendre trop longtemps, mais des Annamites lui ont récemment demandé de venir étudier la riziculture du point de vue technique et d'essayer la mise en valeur moderne des rizières : en créant une entreprise à laquelle seront intéressés pour un tiers les indigènes, pour un tiers les Français d'Indochine et pour un tiers ceux de la métropole, M. Girard espère obtenir de meilleures conditions de culture des rizières et de bonnes conditions de culture du jute.

Au point de vue politique, M. Girard recommande vivement la petite colonisation, estimant que le petit colon montre mieux aux indigènes le fond de bonté qui est en nous et il nous rappelle qu'en Cochinchine, jamais un conflit ne s'éleva entre un colon européen et ses voisins indigènes.

Les restrictions apportées à la grande colonisation par le nouvel arrêté ont retenu l'attention. Le colonel Bernard estime « qu'il est absurde de vouloir limiter étroitement les superficies concédées. Certains ont demandé que la limite fût de 2.000 ha., le résultat eût été d'empêcher tout défrichement intensif. Ce qui l faut, c'est donner les concessions maxima compatibles avec les ressources financières des demandeurs ».

Au reste, il convient de remarquer que l'article 5 prévoit « qu'aucun concessionnaire ne peut détenir à titre provisoire plus de 15.000 ha. », c'est-à-dire que ce qu'il détient à titre définitif (et qui peut comprendre 50 % de terrains non défrichés) n'entre pas en ligne de compte.

M. Girard nous fait observer que l'article 5 n'interdit actuellement que de faire envoi en une seule fois d'une concession de plus de 6.000 ha., mais qu'on peut parfaitement demander deux lots de 6.000 ha. et un de 3.000 contigus. Cette stipulation de l'article 5 n'a, paraît-il, été mise dans l'arrêté que pour donner satisfaction à un résident supérieur, mais il était entendu qu'elle n'aurait pas d'autre effet que celui énoncé plus haut.

D'ailleurs, il est impossible d'empêcher une entreprise de créer des filiales demandant concessions de terrains voisins. Toute limitation des concessions est donc parfaitement inopérante.

\*  
\*   \*  
\*

Le nouvel arrêté oblige le demandeur à faire la preuve de sa capacité financière. M. Girard juge que c'est là une chose quasi impossible et qu'en fait, on ne pourra écarter que les gens notoirement insolubles.

Le colonel Bernard croit savoir, d'après les renseignements qui lui sont parvenus, que les arrêtés locaux prescrivent que le demandeur doit fournir la caution d'une société financière ou industrielle connue et disposer de 100 piastres par hectare demandé.

« On ne peut qu'applaudir, déclare-t-il, à cette disposition, mais, en l'état actuel du marché, il est indispensable d'y apporter un tempérament. Il se peut que les entreprises soient dans l'impossibilité, pendant la durée de la crise, de réaliser les crédits mis en principe à leur disposition. Elles devront se borner à constituer de simples syndicats de garantie en attendant le moment favorable pour réaliser leurs capitaux. On se trouve ainsi tourner dans un cercle : ou bien l'on ne donnera de concessions qu'à ceux qui immobiliseront 100 piastres par hectare et c'est condamner toute entreprise nouvelle, ou bien l'on déclarera que cette clause ne jouera qu'à la fin de la crise. Le mieux, je le crois, est d'accorder aux entreprises des délais pour réunir des capitaux, délais pouvant être prolongés si la situation financière ne s'améliore pas. »

Dans les instructions qui précèdent son arrêté, M. Varenne recommande de procéder à la prospection méthodique des régions de colonisation. Le colonel Bernard nous déclare qu'il enregistre avec satisfaction cette promesse, mais craint « qu'elle ne reste lettre morte tant qu'un crédit spécial n'aura pas été affecté à cet objet et qu'on n'aura pas détaché des topographes et des arpenteurs pour procéder à la prospection. Dans les pays voisins, l'administration a reconnu son domaine, a délimité les terrains réservés aux indigènes, procède à des lotissements et dirige vers les régions reconnues aptes à la colonisation les colons qui se présentent. »

« En Indochine, rien de tel n'a été fait. Pour demander une concession, on est obligé de faire au préalable un véritable voyage de découvertes. Quand on a reconnu des terrains propices, on est obligé d'en dresser une carte et de fournir un plan cadastral ; ce n'est qu'ensuite que l'administration consent à faire une enquête. Le but de cette enquête est uniquement d'établir si les terrains appartiennent bien à l'État et s'il n'en existe pas un propriétaire. On croit rêver quand on constate que, en Cochinchine, où nous sommes depuis soixante-sept ans, au Cambodge où nous sommes depuis soixante-trois ans, l'administration ne s'est pas préoccupée de connaître l'étendue de son domaine. »

« Remarquez encore que l'enquête administrative se prolonge, dure un an, dix-huit mois, et que, parfois même, deux ans s'écoulent entre la demande et l'octroi de la concession. Pendant ce temps, l'apprenti-colon se décourage, les capitaux sur lesquels il comptait se dérobent et l'entreprise projetée s'effondre avant même d'avoir été créée. »

Les enquêtes dureront-elles encore aussi longtemps ? Rien dans l'arrêté ne fait prévoir qu'elles seront accélérées.

Ce qui nous frappe encore dans ce nouveau régime, et nous y avons fait allusion il y a quinze jours, c'est l'arbitraire laissé à l'administration. Cet arbitraire, on le trouve à toutes les phases de la demande ou de l'envoi en concession : pratiquement, l'administration décide s'il y aura lieu à adjudication ou à marché de gré à gré et il suffira peut-être qu'un plaignant dise qu'il veut faire des essais de quinquina pour qu'on estime que l'intérêt général exige qu'on lui accorde pour presque rien une concession de 6.000 ha.

Les demandeurs doivent, pour être admis à l'adjudication, être « agréés » par l'administration ; que signifie ce mot ? Veut-il dire simplement qu'ils devront avoir

satisfait aux formalités préalables à remplir ? Il est permis d'en douter et l'on ne nous dit pas à qui le demandeur évincé peut en appeler, si même il peut en appeler.

La justification de la capacité financière donnera lieu aussi certainement à des mesures de faveur ou de rigueur, car les modalités en seront réglées par les résidents supérieurs. La substitution d'une société ou d'une autre personne au concessionnaire devra aussi être « agréée » par l'administration ; toujours le même vocable inquiétant.

Mais, dira-t-on, il y aura la commission des concessions. Oui, mais l'article 19 stipule que cette commission délibère « sur les demandes de concession dont les dossiers lui sont communiqués par le gouverneur général. » La commission n'a donc pas à connaître des demandes dont le gouverneur général ne lui transmet pas les dossiers.

Le résident supérieur décide seul, et de son propre chef, de l'opportunité de la concession, fixe l'étendue à concéder, le prix de base, inscrit les clauses particulières au cahier des charges. Comment, par ces « clauses particulières, pourra-t-il aller à l'encontre des clauses permanentes des cahiers types, c'est ce qu'on ne nous dit pas et nous espérons bien ne plus revoir de clauses comme nous en avons vu trop souvent et dont le colonel Bernard nous a donné un exemple :

« Le 15 septembre dernier, au Cambodge, il a été mis en vente 6.000 ha. de terres rouges à 19 piastres l'ha. : le prix doit en être payé la moitié comptant et le surplus en deux termes égaux d'année en année, alors que jusqu'alors, on vous donnait comme délai le temps de la mise en valeur, d'ordinaire sept ou huit ans. De plus, le service forestier pourra interdire le défrichement de parties considérables de la concession. Le concessionnaire est tenu de mettre en valeur en cinq ans les neuf dixièmes de la plantation ; or jamais les neuf dixièmes de la superficie brute d'un terrain ne sont exploitables ; en raison des routes, des cours d'eau, des rochers, des parties stériles, il n'y a jamais plus de 75 % d'un terrain qui soient cultivables. Le cahier des charges stipule encore qu'il faut laisser de chaque côté des routes et chemins traversant la plantation une largeur de quinze mètres non cultivée, ce qui donne aux chemins une largeur de plus de 30 mètres ; pourquoi ? Personne n'en sait rien. Enfin, tous les fonctionnaires français et indigènes, de l'administration provinciale et même communale, ont, en tous temps, droit d'accès à la plantation pour procéder à des enquêtes, c'est-à-dire que le moindre secrétaire indigène peut venir fomenter des grèves chez le planteur.

Ces clauses sont évidemment ineptes ; elles ne répondent à rien et varient suivant la province, le résident et la figure du demandeur. Je sais que le nouvel arrêté prévoit que les cahiers des charges types seront établis après avis de la commission des concessions, mais celle-ci comprend cinq fonctionnaires sur sept membres et l'élément pratique et de bon sens, le colon, en a été presque totalement écarté. Il faut que cette commission comprenne au moins trois ou quatre colons et qu'on publie les procès-verbaux des délibérations concernant les cahiers des charges. »

On se tromperait en croyant que M. Varenne a pris son arrêté sans consulter les planteurs. Ce n'est pas la façon de faire adoptée par le gouverneur général et il songea d'abord à réunir tous les planteurs en assemblée générale. On lui fit valoir, avec raison, que beaucoup de petits planteurs ne pouvaient abandonner, même pour quelques jours, leur entreprise, et il constitua une commission composée de six planteurs : MM. Geoffroy, représentant de la Société financière française et coloniale, Girard, administrateur de Suzannah, Blanchard, représentant des Terres Rouges, Joubert, représentant de la Sicafe, Héraud, président du Syndicat des planteurs de caoutchouc, Bec, président de la Chambre d'agriculture de Cochinchine, et d'un seul fonctionnaire, M. Yves Henry, inspecteur général de l'agriculture et des forêts. M. Varenne présida lui-même toutes les séances de la commission.

Mais nous croyons savoir que c'est après les séances de cette commission que les stipulations favorables à l'administration furent ajoutées. Certes, il faut que

l'administration se réserve des droits importants, nous sommes les premiers à le reconnaître, mais ces droits ne doivent jamais être discrétionnaires.

\*  
\* \* \*

Nous nous sommes étonnés il y a quinze jours que cet arrêté n'eût pas été pris plus tôt. C'est une critique qui s'adresse d'ailleurs aux prédécesseurs de M. Varenne. Le colonel Bernard s'en étonne lui aussi avec véhémence et il montre les répercussions que va avoir, qu'a déjà, peut-on dire, l'inertie administrative.

« Au moment, nous déclare-t-il, où les capitaux se présentent pour assurer la mise en valeur du pays, on songe non à distribuer les terres vacantes, mais à arrêter les mesures légales présidant à leur attribution, n'est-ce pas inconcevable ?

Comment ! On réclame à cor et à cri des capitaux pour les colonies, les gouverneurs estiment qu'il faut de toute urgence faire par tous les moyens une propagande intense pour que nos colonies soient mieux connues et au moment où cette propagande réussit, au moment où, par suite d'un concours heureux de circonstances, les capitaux se précipitent vers l'Indochine, le gouvernement général répond : impossible, la réglementation était bonne quand on ne demandait pas de terres, elle ne vaut plus rien aujourd'hui.

Permettez-moi de remarquer que ce n'est pas la première fois que le fait se produit : la dernière fois qu'on assista à cette petite comédie, ce fut en 1909, lors du boom du caoutchouc. Les concessions étaient alors accordées gratuitement. Dès que les capitalistes se mirent à en demander en grand nombre, on arrêta les demandes pendant un an sous prétexte d'attendre une nouvelle réglementation et on refusa toute espèce de concession aux capitalistes qui en demandaient. Quelques sociétés se créèrent cependant, puis les cours du caoutchouc baissèrent et le mouvement fut complètement arrêté.

Il en est de même aujourd'hui. Un très grand nombre de concessions ont été demandées, d'énormes capitaux ont été offerts ; au Cambodge où il y a, d'après M. Outrey, deux millions d'hectares de terres rouges en friches, il a été demandé depuis le milieu de 1925 jusqu'à septembre 1926, 130.000 ha. en concession et il n'en a été accordé que 6.000. Jusqu'en octobre, il y a eu des capitaux à foison et point de terres ; aujourd'hui on peut se procurer des terres, mais à la période de pléthore monétaire qui a caractérisé la dernière année a succédé une crise financière si grande, un tel resserrement des capitaux que, là où l'on aurait pu trouver sans peine 20 millions de piastres en juillet, on n'en réunirait pas 100.000 aujourd'hui.

Si la crise financière se prolonge, si l'administration indochinoise ne prend pas des mesures pour effacer l'impression de découragement provoquée par son extraordinaire inertie, le mouvement de mise en valeur s'arrêtera net et il sera impossible de le reprendre.

Ainsi l'arrêté de M. Varenne a le mérite de mettre fin à une situation impossible, mais il sera impuissant à provoquer le développement des plantations indochinoises si de nouvelles mesures ne sont pas adoptées. On a laissé échapper une occasion magnifique et j'ai peur que la colonisation ne soit morte pour un temps en Indochine.

Remarquez d'ailleurs que, lorsque je dis que cet arrêté existe, je n'ai pas absolument raison, puisqu'il prévoit que des arrêtés locaux seront pris sans lesquels il reste lettre morte. Depuis la publication de l'arrêté, il a été procédé à trois mises aux enchères, mais elles n'ont pu être faites que dans des conditions illégales puisque l'ancienne réglementation a été abrogée et que la nouvelle n'est pas encore applicable ; ce détail permet de mesurer l'effroyable, l'inconcevable inertie de l'administration. » Peut-être les arrêtés réglementaires ont-ils été déjà publiés, car nous croyons savoir qu'on a procédé il y a huit jours en Cochinchine à une adjudication soumise au nouveau régime ; les

prochains courriers, à défaut de la télégraphie sans fil, nous apporteront sans doute ces arrêtés.

Le colonel Bernard s'en prend aussi à l'esprit qui a inspiré le nouveau régime :

« On a voulu avant tout, nous dit-il, ménager les intérêts de la trésorerie en augmentant autant que possible le prix de vente des terrains. Au lieu de chercher à multiplier les entreprises dont elle bénéficierait largement plus tard par les impôts et les droits de sortie qu'elle percevrait, l'administration a été préoccupée de s'assurer un bénéfice immédiat en augmentant le prix à l'hectare ; tout le système de la mise aux enchères repose sur cette conception et cette conception est inepte.

Étant donné l'énorme superficie des terres disponibles, si l'on mettait aux enchères simultanément ou à intervalles très rapprochés un nombre de lots de terrains proportionnel aux demandes reçues, ce système ne donnerait aucun résultat. Pour obtenir des prix élevés, il faut raréfier les offres.

C'est en vertu de cet ingénieux principe qu'on a mis en vente au Cambodge 12.000 ha. pour 130.000 demandés, soit 10 % des demandes. On a obtenu un prix moyen de 20 piastres l'hectare, soit 240.000 piastres environ. L'administration s'est félicitée du gain réalisé par elle sans songer que, si elle avait vendu 60.000 hectares à 10 piastres seulement, elle aurait touché 600.000 piastres au lieu de 240.000 et elle se serait préparé de belles plus-values de recettes pour l'avenir.

Ce système qui consiste à raréfier les offres de terrains a encore un autre inconvénient : c'est au point de vue de la spéculation. On sait aujourd'hui qu'il est très difficile d'obtenir une concession et ceux qui réussissent à en avoir une sont considérés comme ayant bénéficié d'une faveur exceptionnelle. Aussi est-il naturel que, quand ils édifient une combinaison financière, ils se fassent attribuer des avantages très importants et que les titres de leur affaire prennent une plus-value qui serait incompréhensible si les entreprises agricoles pouvaient se créer dans des conditions normales pour procéder à la prospection.

L'arrêté du 19 septembre est inspiré uniquement de circonstances exceptionnelles, savoir l'afflux extraordinaire de demandes de concessions qui s'est produit pendant plus d'un an ; il prend de grandes précautions pour empêcher l'accaparement et favoriser les petits exploitants, mais l'état de choses auquel il correspondait n'existe plus aujourd'hui. »

Il y a beaucoup de vrai dans ce que dit le colonel Bernard ; cependant nous sommes moins pessimistes que lui : la crise financière actuelle porte préjudice aux affaires spéculatives, mais les groupes financiers qui travaillent dans de saines conditions n'en feront pas moins de bonne besogne ; ils auront même une liberté d'action plus grande, une fois le marché colonial débarrassé des hommes plus ou moins scrupuleux qui prétendaient en vivre, — ces spéculateurs étant d'ailleurs beaucoup moins nombreux qu'on ne croit.

\*  
\* \* \*

Mais il nous paraît inutile de se lamenter sur le retard apporté à l'adoption du nouveau régime de concession ; mieux vaut en montrer les conséquences néfastes pour que l'événement serve de leçon à l'administration indochinoise et lui apprenne à « prévoir », c'est-à-dire à administrer. L'essentiel, c'est le fait que des garanties plus grandes qu'auparavant sont maintenant données aux capitaux qui s'emploient en Indochine. Ces garanties peuvent être insuffisantes, parfois mal conçues, mais elles existent et il suffira de quelques remaniements pour donner satisfaction à tout le monde. Le plus difficile était d'arrêter un texte de dispositions générales. C'est fait aujourd'hui et il ne reste plus qu'à apporter à ce texte des remaniements de détail. Nous croirons avoir servi les intérêts de l'Indochine et avoir rempli notre rôle si nous

avons pu, dans une certaine mesure, montrer les points sur lesquels une amélioration est souhaitable.

---

La stabilisation de la piastre indochinoise  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1928)

M. Gerville-Réache vient de réunir en brochure les interviews qu'il avait récemment publiées dans la « Dépêche coloniale », sur la question de la stabilisation de la piastre indochinoise.

Menée, après la stabilisation du franc, auprès de personnalités particulièrement compétentes, cette enquête présente un gros intérêt et nous nous devons d'en examiner les résultats.

En manière de préface, M. Octave Homberg rappelle les données du problème et en retrace l'historique ; il s'affirme partisan de l'étalon or.

M. Gerville-Réache alla voir, tout d'abord, le colonel Bernard, qui est à la tête d'un des plus importants groupements financiers de l'Indochine et qui a réfléchi sur tous les grands problèmes indochinois. Il est résolument partisan de la stabilisation, expose les variations considérables du cours de l'argent., en tenant compte, toutefois, de la baisse du pouvoir d'achat de l'or (ce qu'ont oublié presque tous les autres interviewés). Les mesures prises par les Anglais dans l'Inde, où l'argent n'est plus qu'une monnaie d'appoint, ont pesé sur le marché de l'argent et, si la Chine adoptait l'étalon-or, ce serait l'écroulement.

On objecte à l'adoption de l'étalon-or en Indochine que la Chine conserve l'étalon argent, et qu'ainsi les transactions entre les deux pays s'en trouvent facilitées. Le colonel Bernard montre très justement que la piastre d'Indochine ne peut être exportée en Chine; que « le change entre Hongkong et l'Indochine est réglé par les conditions générales du commerce, et les inconvénients du change entre la Chine et l'Indochine se produisent absolument comme si nous avions deux monnaies différentes. » Très bien : depuis que la « Mex » n'a plus cours dans tout l'Extrême-Orient, la question du change se pose partout.

Au point de vue budgétaire, l'instabilité de la piastre est dangereuse, et le colonel Bernard rappelle que M. Doumer songea le premier à stabiliser pour garantir les recettes douanières et les arrangements des emprunts. L'emprunt de demain, qu'il soit émis en France ou à l'étranger, se fera en or ; si l'Indochine conserve sa piastre argent, on lui fera, évidemment, moins volontiers crédit.

Pour troubler le moins possible l'économie du pays, il faut stabiliser au cours actuel. Ainsi seront respectés les intérêts de ceux qui souhaitent avoir une piastre haute (importateurs, fonctionnaires) et de ceux qui désirent une piastre basse (exportateurs, planteurs, débiteurs) ; on doit prendre garde surtout à ce que la valeur métal de la piastre soit toujours inférieure à sa valeur légale : « À partir de sa stabilisation, marque très judicieusement M. Fernand Bernard, la piastre indochinoise ne sera plus qu'une monnaie fiduciaire, un billet de banque en métal, convertible en or, ayant cours à l'intérieur du pays. » Les piastres nouvelles, plus faibles, auraient à l'intérieur une valeur illimitée, mais, à l'extérieur, s'échangeraient sur la base de l'or.

Il veut — et il est le seul — stabiliser par rapport au franc, et seulement par le truchement du franc par rapport à l'or. Ce n'est pas notre avis, et, nous y reviendrons tout à l'heure. Le colonel Bernard s'appuie sur les arguments suivants : « ...il est indispensable que l'Indochine et la France soient étroitement unies. Nous savons parfaitement bien que, pour que le succès de la stabilisation française soit complet, il importe que la balance économique de la France soit favorable. Tout appoint que l'on apportera à la balance économique de la France sera donc le bienvenu. Or, la balance



économique de l'Indochine est précisément en excédent. Si l'on stipule que la piastre stabilisée contiendra des francs qui pourront être aussi bien des billets de la Banque de France ou des crédits en francs, vous voyez le résultat. Il sera excellent que, chaque fois qu'une personne voudra opérer un règlement envers l'Indochine, elle soit obligée d'acheter des francs. Tous les problèmes concernant les opérations de change aussi bien que les opérations d'emprunts pourront se régler sur la place de Paris. Ainsi, vous aurez intimement lié le système monétaire indochinois au système français, l'un appuyant l'autre... »

Ces arguments sont très séduisants, mais si nous voyons bien l'aide que retirera la France d'une telle liaison, nous n'apercevons pas le bénéfice qu'en retirera l'Indochine ; au crédit de l'Indochine, il n'y a à porter qu'un danger, et grave : c'est, que, dans une nouvelle débâcle financière métropolitaine, la piastre serait entraînée avec le franc ; alors, ce n'est pas la piastre qui freinerait la chute du franc, et elle s'effondrerait sans profit pour personne.

\*  
\*   \*  
\*

M. Pasquier, qui succède, sur la sellette, au colonel Bernard, définit parfaitement le problème. Il ne s'agit pas, note-t-il avec justesse, de stabilisation, le terme serait impropre : « Ce qu'il faut que nous fassions en Indochine, c'est changer le système monétaire, passer du monométallisme argent à un bimétallisme, avant, de parvenir au monométallisme or. »

M. Pasquier s'est déjà préoccupé de la question, et il a interrogé les exportateurs en ce qui concerne ce fameux trafic avec la Chine, dont les défenseurs du *statu quo* font si grand cas. Tous lui ont répondu : « Cela nous est indifférent. Nous n'exportons guère en Chine que du riz et quelques articles insignifiants. Or, le riz a un prix mondial, un prix or que l'on convertit tout bonnement en argent. Nous préférons, sans conteste, travailler avec un étalon or comme mesure d'une denrée mondiale. À l'heure actuelle, sur le marché du riz, à Saïgon, on traite dans toutes les monnaies : en dollars de Hongkong, en taels de Changhai, etc., bref, le riz est vendu dans la monnaie de l'acheteur. »

M. Pasquier s'attache ensuite à montrer que tout le monde a intérêt à ce que la piastre soit stable.

« La réforme aurait pour objet, déclare-t-il, de créer un système monétaire nouveau en Indochine ayant pour base la création d'une piastre-or, tout en laissant subsister une circulation d'argent, et d'établir une liaison monétaire avec le nouveau franc-or. Par ce moyen, l'Indochine, créditrice chaque année

de 1.500 à 1.600 millions de francs-or, au lieu d'absorber des lingots d'argent, métal appelé peut-être

à se déprécier considérablement dans l'avenir, viendrait réellement en aide à la métropole en absorbant soit de l'or, soit des devises or, qui constitueraient un appoint important pour la France en cas de nécessité. »

Il y a là quelque ambiguïté, mais nous savons par ailleurs que M. Pasquier est partisan d'adopter l'étalon-or directement sans passer par l'intermédiaire du franc.

M. Pasquier estime à 200 millions de francs-papier la couverture qui serait nécessaire.

L'opinion de M. Albert Sarraut, que nous donne M. Gerville-Réache, remonte au début, de 1914 et est prise dans une interview alors consentie à l'« Information », par le gouverneur général. M. Sarraut était alors partisan résolu de l'étalon or, comme son secrétaire général, M. Van Vollellhoven, lequel disait, en 1913 que la réforme monétaire s'imposait. Celui-ci montrait dans quelle instabilité le régime de la piastre maintenait le budget : chaque fois que la piastre baissait de cinq centimes, un trou de- 250.000 piastres était creusé dans le budget. Comment, dans ces conditions, établir un

budget ? De plus, la colonie, garantissant contre toute perte l'avoir de la métropole se trouvant détenu dans les caisses des comptables communs à la France et à l'Indochine, s'est trouvée, certaines années, décaisser de ce chef plus de 4 millions de piastres.

Avec beaucoup de clairvoyance, M. Van Vollenhoven montrait que l'Indochine ne possède le contrôle d'aucun de ses produits, que « les prix du marché intérieur ne sont en réalité que la traduction en piastres de prix en or inexprimés... Chaque hausse du change de la piastre équivaut à une baisse des prix mondiaux... » Il insistait avec force sur les risques que fait courir à tout le monde l'instabilité de la piastre qui fait du commerce et de l'industrie « une spéculation perpétuelle », et il concluait avec la fermeté qui le caractérisait : « La stabilité de la piastre devra être un fait accompli en 1916. »

\*  
\*   \*

M. François-Marsal estime que l'adoption de l'étalon or aura pour conséquences « de rattacher l'Indochine plus directement. au système économique des pays occidentaux, de faciliter les relations commerciales avec la métropole et nos autres territoires d'outre-mer, en éliminant les risques de change, de faciliter les transports de capitaux entre la métropole et l'Indochine, et vice-versa, enfin d'attirer les capitaux en Indochine et de garantir l'épargne indigène. »

Il marque la différence qu'il y a entre la stabilisation du franc et celle de la piastre, et demande que la valeur de la piastre soit définie en or et non en francs : « Il ne faut pas, dit-il, qu'un amour-propre patriotique nous empêche de considérer l'hypothèse, si peu probable qu'elle soit, d'une nouvelle crise monétaire survenant dans la métropole ; ce n'est pas porter malheur à un navire que d'y installer des cloisons étanches. » La comparaison est très judicieuse et vaut qu'on la retienne.

L'ancien ministre des Finances est opposé à la circulation de l'or et veut que les piastres d'argent soient désormais une monnaie fiduciaire.

Il termine en faisant ressortir ce que le problème a de très délicat : l'économie du pays peut se ressentir de la moindre erreur et, conclut-il, « le seul principe que j'oserais affirmer en la matière, c'est qu'il faut opérer ces réformes en y apportant le minimum de modifications aux habitudes des populations indochinoises : c'est une condition essentielle du succès. »

M. Carrère, directeur général de la Banque franco-chinoise, rappelle que « le régime monétaire de l'Indochine s'est établi peu à peu, fait de pièces et de morceaux, pour des raisons historiques ou de tradition. » Il nous apprend qu'en janvier 1927, M. Pasquier, gouverneur général par intérim, convoqua le représentant de la Banque de l'Indochine et celui de la Banque franco-chinoise, « et tous trois conclurent qu'on ne pouvait rien faire tant que le franc lui-même ne serait pas revenu à un régime normal. » Il déclare franchement, plus loin, que cette conclusion était inspirée uniquement de raisons sentimentales et nationales.

Il reproche à la piastre de « circuler en vase clos » et se rallie au système du Gold Bullion Standard, c'est-à-dire de l'étalon or pour les échanges avec l'extérieur.

Il se demande si la stabilisation est mûre, et pense que la population n'est pas suffisamment éduquée, « qu'il y a un effort de propagande à faire qui doit être assez long. » Nous avouons ne pas comprendre cette objection, à moins qu'il envisage de supprimer la circulation de l'argent, mesure que personne ne préconise.

M. Louis Pommery, sous-directeur de la Banque nationale française du commerce extérieur, grand spécialiste, des problèmes monétaires, insiste sur la décadence générale de l'argent, montre que l'Indochine est actuellement isolée du monde et que son système monétaire ne correspond en rien à la notion moderne de système monétaire :

interdiction d'exportation de la piastre, absence de frappe libre en font un véritable monstre.

On ne peut internationaliser la monnaie indochinoise qu'en la rattachant à l'or ; M. Pommery n'est pas partisan de l'établissement d'un lien direct entre la piastre et le franc, pas plus que d'une circulation intérieure de pièces d'or.

M. Martial Merlin prononce des paroles de prudence, et visiblement, l'argument des relations avec la Chine l'a frappé, puisqu'il déclare : « L'Indochine, en fait, se meut dans une atmosphère de monnaies d'argent, dans un milieu très différent du nôtre, au centre de cet Extrême-Orient dominé par l'emporium d'Hongkong. Sous prétexte d'établir des relations plus stables avec la métropole, et de donner ainsi plus d'essor à l'Indochine, il ne faudrait pas compromettre sa situation vis-à-vis des contrées voisines avec lesquelles elle trafique. » Cependant, il est d'avis « qu'il faut créer une monnaie de compte en or, comme le nouveau franc, et de stabiliser la piastre par rapport à une piastre or, et non par rapport au franc français. »

En somme, il semble que M. Merlin veuille encore attendre.

M. Audap, directeur financier de la Banque nationale de crédit, insiste sur les formidables variations de la valeur de l'argent, expose la situation du marché du métal et conclut : « Il y a de grandes chances de baisse de l'argent, et c'est nous qui en ferons les frais si l'Indochine conserve éternellement sa monnaie d'argent. »

M. Piétri, ancien ministre, a effectué, comme directeur des finances du Maroc, la réforme du hassani, et compare la situation de l'Indochine avec celle du Maroc. Le franc marocain remplaça facilement le hassani grâce à un ingénieux système de compte courant, mais un tel système n'est applicable que s'il s'agit de colonies susceptibles de commercer couramment, et principalement avec la France.

Or, ce n'est pas pas là le cas de l'Indochine. Aussi M. Piétri rejette le système du compte courant avec le Trésor français, onéreux pour l'Indochine, et demande qu'on se contente simplement « de mettre l'Indochine au régime de l'étalon d'or, mais sans lien forcé avec la monnaie métropolitaine ».

M. Thion de la Chaume, directeur de la Banque de l'Indochine, verse une larme sur la piastre d'argent dont la mort est prochaine : « Le régime monétaire actuel, dit-il, qui constitue un véritable troc d'une marchandise contre d'autres marchandises, a évité à l'Indochine, pendant et après la guerre, les crises mondiales d'abord de la vie chère, puis de l'effondrement des prix de 1921, en assurant une stabilité relative dans ses échanges. » C'est très juste.

La question de l'étalon or était discutée en 1914 et, si on ne l'a pas reprise à la fin de la guerre, c'est pour des raisons techniques (hausse du métal argent) et sentimentales (« il était difficile de stabiliser la piastre tant que la situation monétaire de la France n'était pas assainie. »). Ces raisons ont disparu.

Reste la question de l'argent monnaie de l'Extrême-Orient, mais les deux concurrents directs de l'Indochine, la Birmanie et le Siam, ont une monnaie or et ne s'en plaignent pas.

Le directeur de la Banque de l'Indochine estime qu'une commission composée de représentants des ministères des colonies et des finances, du gouvernement général de l'Indochine et des intérêts indochinois pourrait être réunie prochainement « pour aboutir à des conclusions applicables dès le printemps suivant ».

Bien entendu il est partisan d'une stabilisation par rapport à l'or. Il estime aussi que la réserve d'or pourrait être constituée pour partie en crédits sur des centre or, comme New-York, Londres et Paris.

Invité à ouvrir le débat, M. Octave Homberg fut aussi chargé d'en tirer des conclusions.

Il se félicite tout d'abord de voir les problèmes monétaires mieux connus et compris que jadis, puis met en relief la suprématie, « la royauté de l'or » ; il brosse un tableau très noir de la situation que créerait une nouvelle baisse de l'argent :

« Au lieu d'affluer en Indochine, les capitaux peuvent au contraire chercher à s'enfuir. Avec la baisse de l'argent, les emprunts extérieurs de la colonie deviendraient en outre plus lourds, les impôts augmenteraient... »

Les préférences de M. Homberg vont « à une stabilisation par rapport à l'or, à une piastre-or, simple monnaie de compte qui ne circulerait pas et qui permettrait de conserver comme instruments monétaires internes ceux qui existent actuellement, bref, au « gold bullion standard » qui n'oblige qu'à fournir le métal jaune par gros lingots aux exportateurs ou aux importateurs qui le demandent à la banque d'émission ».

Il est hostile à la circulation de l'or, aussi bien en Indochine qu'en France.

Il termine en formant le vœu que la réforme soit effectuée le plus tôt possible pour que le mouvement d'investissement des capitaux français en Indochine puisse reprendre avec la même ampleur qu'auparavant.

\*  
\* \*

Nous avons résumé très impartialement les opinions émises par les personnalités que visita M. Gerville-Réache,

Nos lecteurs n'auront pas manqué de constater que ces opinions avaient pour la plupart été émises déjà par nous depuis deux ans.

En effet, dans notre numéro du 5 novembre 1926, nous avons étudié longuement la baisse de l'argent fin dont nous avons exposé tous les éléments. Montrant l'inanité de l'argument des relations chinoises, nous écrivions : « ...Si les prix intérieurs chinois sont en argent, les prix dans les relations avec l'étranger sont faits en or ».

Nous ajoutions : « Il y a un courant plus fort que tout vers l'or et tous les pays tendent à y obéir. Le yen japonais a sa valeur basée sur 0 gr. 75 d'or fin et le tical siamois correspond à 0 gr. 558 d'or ».

Notre étude concluait ainsi : « Les perspectives du marché de l'argent sont nettement défavorables et tous les peuples fuient, avec raison, l'étalon argent. De graves menaces pèsent sur le marché et l'Indochine a manifestement le plus grand intérêt à opérer sa réforme avant que l'Inde n'adopte l'étalon or intérieur. »

Le 5 février 1927, nous consacrons notre éditorial à la stabilisation de la piastre dont il était alors question. Nous étions nettement hostiles à une stabilisation en francs-papier et même en francs-or, envisageant déjà la stabilisation du franc.

Cette dernière stabilisation est l'élément nouveau qui permet d'entrevoir un règlement prochain de la question.

D'ici un an, la réforme monétaire indochinoise sera un fait accompli, cela ne fait plus de doute pour personne, et tout le monde y gagnera.

Certains vieux Indochinois manifestent quelque crainte et vont, hochant la tête; et disant : « Notre vieille piastre a tout de même du bon et, si on l'avait stabilisée en 1920 comme d'aucuns le demandaient, où en serions-nous aujourd'hui ? »

Ils ont raison : la piastre a assuré à l'Indochine une stabilité quasi unique dans la période troublée d'après-guerre, mais il faut bien voir pourquoi.

C'est précisément en raison de sa propre instabilité : l'argent suivant le cours des marchandises, elle monta lors du boom général d'après-guerre, puis baissa lors de la crise générale de fin 1920 ; ainsi l'Indochine ne connut-elle pas la vie chère, tout au moins dans les proportions où celle-ci atteignit la plupart des peuples.

L'or n'ayant pas alors suivi la hausse générale, l'argent fut pendant quelque temps la monnaie idéale. Aujourd'hui, malheureusement, il s'est désolidarisé du marché mondial des matières premières et des produits manufacturés pour suivre son destin propre. Dès lors que ce destin n'est pas stable et laisse même prévoir des variations considérables, l'argent fait une monnaie détestable et la caisse de Martell ou d'Hennessy (qui joue

souvent le rôle de monnaie en Extrême-Orient) se révèle très supérieure à lui comme étalon monétaire.

Si l'on pouvait trouver un produit quelconque dont les variations accompagnent celles des marchés mondiaux, il n'y aurait pas à hésiter et, s'il n'était pas trop encombrant, il ferait l'étalon monétaire le meilleur qu'on pût trouver. Malheureusement, il n'en existe pas et l'on est bien obligé, faute de mieux, de se rabattre sur l'or. Le fait que presque tous les pays, l'ont pris comme base monétaire rend d'ailleurs son adoption des plus commodes.

Nous l'avons déjà dit dans une précédente étude ; les avantages de la piastre argent appartiennent au passé ; reviendront-ils ? On ne sait pas, mais c'est peu probable et tous les avis ou peu s'en faut concordent sur ce point.

La réforme paraît facile à réaliser ; cependant il est bon de prendre des précautions et il faut qu'elle soit menée par « un as ». Avec M. Détéux, nous eussions dormi sur nos deux oreilles, car il connaissait aussi bien les finances que l'Indochine et nul n'eût mieux que lui accompli une opération délicate qui ne manquera pas de causer une certaine appréhension dans le monde des affaires.

Il nous faut donc à bref délai un directeur des finances, un vrai, pas un directeur de pacotille, un simili technicien en carton-pâte qui regarde la direction des finances de l'Indochine comme un simple échelon dans une carrière administrative. Nous voulons un directeur des finances qui fasse son métier simplement et sans arrière-pensée.

C'est là un des choix les plus délicats parmi ceux auxquels M. Pasquier va avoir à procéder, car de ce choix dépendra en partie le succès de l'opération.

Où est le technicien de la taille du regretté Détéux ? Nous avouons n'en pas connaître, mais, comme la balance commerciale joue un rôle important dans la question de l'étalon or et que, dans le programme de réorganisation du gouvernement général de l'Indochine, il est question de fondre les directions des finances et des douanes, ne pourrait-on opérer aussitôt cette fusion ? M. Kircher, qui est directeur des Douanes de l'Indochine depuis plus de quinze ans, a la confiance de tout le monde.

En tout cas, il importe de se hâter : aux conversions de capitaux de sociétés de francs en piastres ont succédé des conversions de piastres en francs.

La Société agricole de Baria, par exemple, au capital de 300.000 piastres, transforme son capital en francs et bientôt nous assisterons à une fuite devant la piastre comme naguère devant le franc.

---

L'Indochine d'aujourd'hui vue par le colonel Bernard  
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1929)

Parmi les hautes personnalités françaises d'Indochine, M. le colonel Bernard occupe une place éminente, et à part, qui n'est celle de nul autre.

On connaît sa carrière : ancien élève de l'École polytechnique, il vint en Indochine comme capitaine et y fut chargé de missions diverses dont la moins délicate ne fut pas la délimitation de la frontière entre le Cambodge et le Siam, après l'accord de 1907. Quoique très brillant et causeur agréable, le capitaine Bernard n'était pas un « officier de salon » et c'est dans la brousse annamite, laotienne et cambodgienne qu'il passa la majeure partie des années qu'il vécut en Indochine.

Curieux de tout, recherchant sans cesse les causes, essayant de démêler les conséquences, soucieux de projeter sur le plan de l'action, sur le terrain pratique, toute connaissance et toute hypothèse, ayant besoin de donner à ses idées l'expression définitive que confère seule l'écriture, le capitaine Bernard publia, en 1901, chez Fasquelle, un des livres les mieux faits et les plus captivants qui aient été écrits sur l'Indochine.

Déjà, dans ce volume, à côté de qualités incomparables d'intelligence, d'originalité, de puissance de pensée et d'expression, se distinguent les principaux défauts du colonel Bernard qu'il importe de bien connaître : l'originalité poussée parfois jusqu'au paradoxe, et alors elle a le tort de s'y tenir ; la passion qui emporte l'auteur le conduit à écarter tout ce qui infirme sa thèse, à citer des chiffres sans les accompagner toujours du commentaire indispensable (dans le maniement des chiffres, le colonel Bernard exerce une souveraineté incontestée... et redoutée). De plus, sa vivacité d'esprit et de plume et sa causticité lui font écrire des choses qu'il regrette parfois ensuite ; si elles servent son argumentation en l'imageant et en lui donnant plus de poids, en la rendant plus saisissante, elles peuvent inspirer au lecteur profane le sentiment que des conflits personnels ou des oppositions d'intérêts motivent telle ou telle opinion, telle ou telle attitude.

Tous nos lecteurs savent que le colonel Bernard quitta de bonne heure l'armée pour entrer dans le conseil d'administration des Messageries fluviales de Cochinchine qu'il préside aujourd'hui. Il s'est dévoué corps et âme à cette entreprise, et c'est lui qui en a fait une des plus actives et des plus prospères de la colonie.

Tant par sa forte personnalité que par son expérience multiforme de l'Indochine — expérience d'officier, d'explorateur, de diplomate, de chef d'entreprises s'intéressant aux affaires les plus diverses —, le colonel Bernard est donc un des hommes les plus considérables de l'Indochine actuelle, et il joue un rôle d'autant plus important que, parmi les vieux Indochinois, peu possèdent son bagage de culture générale et sa redoutable facilité d'élocution.

On se souvient de deux articles retentissants que le colonel Bernard avait, il y a six ou sept années, consacrés dans la « Revue de Paris » au grand programme de M. Albert Sarraut. Ces articles, qui avaient alors brouillé leur auteur et l'ancien gouverneur général de l'Indochine, exercèrent une influence considérable, et il est bon de s'en souvenir lorsqu'on lit l'article intitulé « L'Indochine d'aujourd'hui » que le colonel Bernard a écrit dans la « Revue de Paris » du 1<sup>er</sup> mars dernier.

Nous connaissions déjà cette étude qui avait été photocopiée et adressée sous cette forme, en septembre 1928, aux membres de la commission des colonies de la Chambre des députés. Si, à cette époque, nous n'en avons pas entretenu nos lecteurs, c'est parce que, visiblement, son auteur tenait à lui conserver un caractère confidentiel et entendait limiter sa publicité.

[Les Annamites réclament leur place dans la direction de leurs propres affaires]

Le colonel Bernard constate tout d'abord « l'évolution profonde qui s'est produite en Indochine parmi l'élite de la population indigène. » Il estime qu'il n'y a pas là un fait exceptionnel, mais un épisode du réveil de l'Asie. « Tous les Annamites cultivés s'accordent pour exiger des réformes ; ils réclament leur place dans la direction de leurs propres affaires ; ils entendent participer à la préparation des lois qui les régissent, à l'établissement des charges fiscales qui, jusqu'à ce jour, leur ont été imposées. »

L'auteur pose ainsi nettement, brutalement même, le grand problème indochinois, et il ne se gêne pas pour indiquer quels sont ceux qui ont encouru, en la circonstance, de lourdes responsabilités :

« Depuis vingt ans, écrit-il, et surtout depuis la guerre, ministres et gouverneurs généraux ont proclamé, en toute circonstance, que l'on ne pouvait indéfiniment maintenir un peuple dans une situation subordonnée; que, dans nos colonies, et surtout en Indochine, nous avons le devoir de provoquer et de conduire l'évolution intégrale des peuples conquis. Ces affirmations ont été développées, renouvelées, avec une force, une insistance capables de les faire pénétrer dans les cerveaux les plus obtus. À aucun moment, du reste nos gouvernants n'ont montré les difficultés d'une telle œuvre ; ils n'ont pas jugé nécessaire de modérer les impatients, de marquer les étapes par lesquelles il faudrait passer. Ils ont éveillé des espoirs immenses, formulé des

promesses qu'ils n'ont point tenues. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'organisation actuelle de l'Indochine pour s'en convaincre. »

Parmi les gouverneurs généraux auxquels l'auteur fait allusion, on n'a pas de mal à reconnaître M. Sarraut, M. Long, M. Varenne, ce dernier étant, d'ailleurs, le seul qui se soit préoccupé de faire suivre ses paroles d'un commencement d'action. On pourrait même remonter plus haut, et il serait intéressant de relire certains discours de M. Beau et de Paul Bert ; nous le ferons un jour.

Que le lecteur remarque bien la dernière phrase du paragraphe que nous venons de citer du colonel Bernard. On y voit nettement la preuve que notre auteur part d'abord d'une idée et qu'il cherche ensuite parmi les faits ceux qu'il juge susceptibles d'en démontrer le bien-fondé. Cette méthode, évidemment, n'est pas sans danger, quoiqu'on sache que les découvertes scientifiques se fassent souvent selon ce processus.

Le colonel Bernard est d'abord frappé par la confusion, qui existe en Indochine, des pouvoirs exécutif et législatif. C'est le ministre des Colonies et le gouverneur général qui légifèrent. Et les textes votés par le Parlement ne sont pas applicables à la colonie.

[Un électeur européen vaut 5.700 électeurs annamites ?]

Est-ce à dire qu'il n'y a pas de corps élus chargés de faire connaître les vœux de la population ? À Dieu ne plaise : ils ne manquent pas, il y en aurait même plutôt trop, et, avec sa verve habituelle, notre auteur nous annonce ironiquement qu'ils n'existent que pour la forme :

« Ainsi, écrit-il, sous un régime républicain comme le nôtre, deux hommes sont investis du pouvoir redoutable et singulier de dicter la loi. Toute assemblée est superflue. Mais, par une manifestation de ce respect que nous inspirent les principes mêmes que nous violons, on en a créé partout, auprès des gouverneurs locaux, du gouverneur général et du ministre. »

Les chambres des représentants du peuple — dont le concours pourrait et devrait être si précieux — ne jouent aucun rôle et les procès-verbaux de leurs séances ne sont même pas publiés. Seul, le conseil colonial de Cochinchine siège, délibère et vote publiquement, mais le colonel Bernard estime que les Annamites n'y possèdent pas assez de représentants et il écrit :

« Sur les 24 conseillers qui composent le conseil colonial, 14 représentent les 10.000 Français qui vivent passagèrement en Cochinchine, 10 seulement les 4 millions d'Annamites qui y sont nés. Par la comparaison de ces chiffres, les indigènes peuvent mesurer avec précision le privilège du conquérant : en Cochinchine, un électeur européen vaut 5.700 électeurs annamites. »

Sur ce terrain, nous ne suivons plus le colonel Bernard. Tout d'abord, il commet une erreur formidable lorsqu'il dit qu'un électeur européen vaut 5.700 électeurs annamites : aux dernières élections au conseil colonial qui eurent lieu en octobre 1920, il y avait 3.914 électeurs européens et 21.000 annamites, soit une proportion de 1 à 5, c'est-à-dire plus de 1.000 fois supérieure à celle que donne le colonel Bernard.

Cette erreur est tellement insolite que nous avons le devoir d'en rechercher les causes, d'essayer de la comprendre.

Etant donné que les citoyens français ont droit à 14 sièges et les annamites à 10 seulement, on peut estimer à 1 contre 7 la proportion rectifiée, mais n'oublions pas que les 4 sièges supplémentaires sont accordés aux corps élus spécialisés (chambre d'agriculture, chambre de commerce) et qu'il n'y a qu'un petit nombre d'Européens qui peuvent considérer les titulaires de ces quatre sièges comme les représentant au sein du conseil colonial.

Ne serait-ce pas « d'habitants » que voudrait parler le colonel Bernard et non « d'électeurs » ?

Il ne pourrait s'agir évidemment que d'un « lapsus calami » de sa part.

En utilisant ses propres chiffres, posons donc notre équation :

$$14/10.000 = 10/ 4.000.000$$

Cela nous donne 56.000.000 d'un côté et 100.000 de l'autre, soit 560 contre 1. Le colonel Bernard parle de 5.700, il est probable qu'il s'est trompé d'un zéro.

Rien de surprenant à cela, puisqu'il est polytechnicien.

Tout de même, voilà deux erreurs graves (« électeurs » pour « habitants », 5.700 pour 560) qui se totalisent et précisément dans le sens recherché par le colonel Bernard.

Une autre remarque : notre auteur affirme que les 10.000 Français présents en Cochinchine y vivent passagèrement. Il ne faut pas généraliser. Le Nestour ne fut pas un passager en Indochine, et Gressier n'en est pas un non plus. Et puis qu'importe qu'après l'âge de 50 ou 60 ans les Français de Cochinchine meurent à Nice au lieu de mourir à Saïgon ? Leur activité est passée et l'essentiel est qu'ils aient donné à la colonie leur quart de siècle d'action féconde.

Enfin, bien que nous ayons en France la superstition de légalité — qui est le concept le plus faux et le plus vain qu'on puisse imaginer —, il faut bien faire, aussi bien sur le terrain économique que sur le terrain politique — une différence entre le Français et l'Annamite : c'est si évident qu'il est superflu d'insister sur le rendement de leurs activités respectives ainsi que sur leur stade d'évolution politique. Il suffit, d'ailleurs, de considérer comment se font les élections indigènes au conseil Colonial et quels délégués sont envoyés à cette assemblée : la plupart ne se préoccupent que des concessions de terrains qu'ils peuvent s'octroyer et ne se soucient que des récupérer le plus possible de leurs dépenses électorales.

Revenant aux chiffres du colonel Bernard, nous remarquerons encore qu'il serait plus logique de baser la comparaison sur la population masculine figée de plus de 20 ans, étant donné que les Français comptent beaucoup moins de femmes et d'enfants que les Annamites.

Le recensement de 1921, le dernier officiel et sérieux, nous apprend qu'il y avait en Cochinchine 4.448 Français de 20 ans et au-dessus, y compris 1.905 soldats et marins, soit seulement 2.543 Français pouvant être électeurs en face de 808.000 Annamites de 20 ans et plus originaires de la Cochinchine.

Au sein du conseil colonial, les 2.543 Français ont 14 représentants et les 808.000 Annamites en ont 10 ; un Français majeur a donc au conseil colonial la même représentation que 416 Annamites originaires de la Cochinchine.

Voilà très certainement le chiffre que recherchait le colonel Bernard, mais il a eu le tort de ne pas séparer la population masculine majeure et de ne pas rejeter les soldats, marins, Chinois, Tonkinois, Moïs, etc.

Ajoutons encore que le nombre de Français ayant, depuis 1921, augmenté plus rapidement que celui des Cochinchinois, la proportion de 1 à 446 est aujourd'hui réduite à 1 contre 315.

Nous voilà loin du chiffre massue de 5.700.

Dans une note, le colonel Bernard parle des conseils français qui ont été créés dans chaque pays de l'Union pour faire pendant aux chambres indigènes. Il s'indigne de ce que ces conseils français aient autant de pouvoirs que les chambres indigènes et que « les 300 Français qui vivent au Laos pèsent du même poids que 850.000 Laotiens ». Voyons, colonel, pouvez-vous raisonnablement mettre sur le même plan un des Laotiens qui travaillent aux mines de la Nam Patène et le directeur qui a sous ses ordres 1.500 coolies ? Et que serait le Laos sans les Français ?

À son tour, le conseil de gouvernement ne trouve pas grâce aux yeux du terrible colonel. Il n'a pas tort, avouons-le, quand il écrit : « Une semaine suffit pour étudier et discuter le budget général, les cinq budgets locaux et les budgets annexes, déterminer les subventions à attribuer aux différents pays de l'Union, arrêter la loi de finances,



délibérer, s'il y a lieu, sur les grandes affaires... » Les critiques de l'auteur contre le défaut de publicité des séances du conseil ne sont plus valables aujourd'hui : voilà déjà plusieurs années que M. de Monpezat et M. de Lachevrotière publient, dans leurs journaux, des comptes-rendus des séances, et la dernière session du Conseil fut publique, selon la volonté expresse de M. Robin.

M. Bernard se plaint de ce que le conseil de gouvernement comprenne trop de fonctionnaires et de ce que les décrets du 4 novembre n'aient fait qu'aggraver la situation ; il a raison, et nous avons nous-mêmes signalé que ces décrets ne donnent aucun pouvoir au Grand Conseil français, tout en enlevant du sein du conseil du gouvernement, conservant tous ses pouvoirs, les délégués des corps élus.

Le colonel Bernard traite ensuite du conseil supérieur des colonies, dont la carence affecte l'ensemble de notre domaine colonial, et il conclut, au sujet de toutes les assemblées qui peuvent concourir à fixer la législation de l'Indochine : « Nous les avons créées pour satisfaire à nos principes ; nous les tenons à l'écart pour ne point gêner une administration dont le principe, repose sur son infaillibilité. Dans le décor imposant que nous avons ainsi planté autour de nos institutions coloniales, pour en bien marquer sans doute l'origine républicaine, nous aurions pu, sans danger, faire une large place aux indigènes ; les illusions qu'on leur eût données auraient contribué peut-être à leur faire supporter les réalités, et ces réalités apparaissent avec un éclat redoutable, dès qu'on consulte les budgets. »

\*  
\* \*

C'est maintenant aux budgets de passer dans le lit de Procuste du colonel Bernard. Dans ce domaine, qui appartient tout entier aux chiffres, notre auteur va se trouver très à l'aise. À la vérité, il s'en donne à cœur joie et c'est avec une vive satisfaction qu'il nous annonce que le budget général de l'Indochine a passé de 40.590.000 piastres, en 1914, à plus de 92 millions pour l'exercice 1929. « Il est à peine besoin de dire, ajoute-t-il, que de tels résultats ne proviennent point du développement normal de la matière imposable. En réalité, les recettes restent à peu près constantes tant que les impôts ne varient pas et cela montre, sans nul doute, ou bien que notre système fiscal est mal adapté à l'organisation économique, ou que la capacité de contribution des indigènes est atteinte depuis longtemps. Tous les relèvements de recettes correspondent à l'augmentation des charges fiscales et ces augmentations se sont faites avec une rare brutalité. » De 1920 à 1922, il a relevé, en 18 mois, au *Journal officiel de l'Indochine*, plus de 100 décrets ou arrêtés augmentant les impôts existants ou en créant de nouveaux. « En 1926, écrit-il, la méthode change. Le Gouvernement ne touche qu'à quelques impôts, mais les aggravations sont formidables. Les droits de douane à l'importation sont doublés par le jeu de coefficients appropriés ; les droits à l'exportation sont quadruplés... »

Que faut-il penser de tout cela ? En ce qui concerne l'augmentation des budgets, nous rappellerons que le pouvoir d'achat de l'or — et c'est encore plus vrai de l'argent, qui est actuellement au-dessous de son taux de 1913 — a baissé, depuis la guerre, de 30 à 40 % environ. Ainsi, les 92 millions de piastres d'après-guerre représentent, en réalité, 60 millions de piastres de 1913. L'augmentation du budget est donc, en quinze ans, de 50 % environ, ce qui n'a rien d'excessif. Nous dirions même que cette progression est insuffisante, étant donné le développement économique de l'Indochine depuis la guerre.

Les créations et relèvements d'impôts qui furent opérés en 1921 et en 1926 ne furent, à notre avis, nullement excessives. Ils furent même généralement tardifs, et il est regrettable qu'ils n'aient pas eu lieu plus tôt : les droits de douane, notamment, étaient

devenus infimes, par suite de la hausse de la piastre ; il est impossible que le colonel Bernard l'ignore.

Toute son argumentation est, au reste, des plus étranges, surtout de la part d'un vieil Indochinois comme lui. Voici comment il termine son examen des budgets et dans quel esprit il aborde la question des travaux publics et celle des fonctionnaires européens :

« Il y a dans le budget de l'Indochine nombre de dépenses que légitime peut-être l'intérêt ou le prestige de la France, mais que nous faisons supporter aux indigènes sans essayer d'en justifier l'utilité. Si l'on veut, du reste, apprécier, par un moyen détourné, les économies que l'on pourrait faire, les abus que l'on pourrait corriger, les satisfactions que l'on aurait pu donner aux contribuables, il suffit d'imaginer pendant un instant ce que serait aujourd'hui le budget de notre pays si l'on avait, pendant quarante ans, supprimé les commissions des Finances de la Chambre des députés et du Sénat et laissé les services ministériels fixer sans contrôle le montant des dépenses, la nature et la quotité des impôts. Je me bornerai, pour ma part, à prendre deux exemples : la question des travaux publics et celle des fonctionnaires européens. »

Il nous semble que le colonel Bernard nourrit encore des illusions sur le rôle et l'importance des commissions parlementaires qui sont plus préoccupées de démagogie que de saine finance. Les services ministériels ont au moins cet avantage de n'avoir pas le souci d'une réélection.

\*  
\* \*

Les dépenses de travaux publics ont atteint en huit ans, de 1918 à 1925, 156.830.000 piastres (sans tenir compte des fonds d'emprunts). Nous n'avons pas sous la main le moyen de contrôler ce chiffre qu'avance le colonel Bernard, mais il nous paraît exact. Notre auteur estime que ces dépenses n'ont pas été judicieuses. Depuis quinze ans, il n'a été construit en Indochine que 320 km. de voies ferrées, et c'est bien regrettable ; nous avons déjà signalé l'an dernier la carence indochinoise en matière de voies ferrées. À noter, en passant, que le colonel Bernard n'est plus hostile au chemin de fer du Laos, et nous nous réjouissons de lire sous sa plume : « Dans le Centre-Annam ou au Laos, la voie ferrée est la condition essentielle de tout développement économique ou politique. »

Nous sommes complètement d'accord avec le colonel Bernard lorsqu'il dénonce le fléau des inondations du fleuve Rouge qui va croissant d'année en année et lorsqu'il réclame, surtout pour l'Annam, l'exécution de grands travaux d'hydraulique agricole. Mais nous n'admettons pas sa conclusion : « On peut affirmer que, de tout temps, ce sont les travaux les moins nécessaires que l'on a exécutés en premier lieu ; au Cambodge, depuis notre installation, c'est-à-dire depuis soixante-cinq ans, nous n'avons pas construit un kilomètre de digues ou de canaux. » Il est très heureux que nous n'ayons pas construit de digues au Cambodge, car les inondations des Grands Lacs, au lieu d'être une source de richesses, seraient devenues un fléau comme celles du fleuve Rouge. Notre auteur estime qu'il est trop dépensé pour les routes et les bâtiments civils, mais les routes servent aussi bien aux charrettes à bœufs qu'aux 30 HP, et les bâtiments civils sont tout de même indispensables.

\*  
\* \*

Il est vrai que le colonel Bernard trouverait fort bon qu'on ne logeât pas les fonctionnaires européens ; il espérerait qu'ainsi il y en aurait moins.

Voici comment il pose ce second problème :

« La deuxième question, plus grave encore peut-être, du moins au point de vue pratique, est celle des fonctionnaires européens. C'est aujourd'hui le problème capital et nul ne le conteste, mais personne, gouverneur ou ministre, n'a jamais rien fait pour le régler. Ce que réclament avant tout les Annamites et les Cambodgiens, c'est le libre accès des fonctions publiques et, dans aucune colonie, de telles revendications ne sont plus légitimes. » De civilisation ancienne, ces populations sont, en effet, aptes à fournir d'excellents cadres administratifs, mais, pour faire un bon fonctionnaire, il ne suffit pas d'être intelligent, il faut aussi ne pas chercher à tirer de son emploi un bénéfice autre que la solde, et c'est une conception qu'il est difficile d'inculquer aux Annamites.

Quand le colonel Bernard écrit : « Toute une multitude d'emplois que, dès maintenant, l'indigène pourrait remplir sont ainsi attribués à des Français qui reçoivent des traitements quintuples de ceux que l'on donnerait à des indigènes remplissant des fonctions identiques », nous prétendons qu'un brigadier des douanes français qui touche 300 piastres par mois coûte moins cher au pays qu'un indigène à qui on ne donnerait que 60 piastres, mais qui en exigerait 500 ou 600 de ses compatriotes. Relisez, colonel, l'affaire du sel de Baclieu dont nous rendîmes compte dans notre numéro du 5 décembre 1925 : vous y verrez que le dénommé Minh, préposé au guichet du sel à Baclieu, gagnant 63 piastres par mois, toucha en 1923 et 1924 près de 12.000 piastres, exigeant des acheteurs de sel jusqu'à 150 piastres par cent caisses, celles-ci étant vendues officiellement 285 piastres. Leur prix se trouvait ainsi augmenté de plus de 50 %, et tous les indigènes et Chinois trouvaient cela normal.

D'ailleurs, il n'est que de demander aux indigènes (pas aux « je l'école », mais aux nhaqués), ce qu'ils en pensent. Nous sommes bien certains qu'ils préfèrent avoir affaire à des Français plutôt qu'à leurs compatriotes.

Nous ne suivrons pas le colonel Bernard sur le domaine des effectifs de fonctionnaires qui auraient brusquement augmenté en 1926, au moment où, précisément, on déclarait enfin tous les emplois ouverts aux indigènes. Nous nous réservons d'étudier cette question de très près, quand nous en aurons tous les éléments en main. Mais quand notre auteur affirme que, dans l'Inde anglaise, de 325 millions d'habitants, il n'y avait en 1914 que 4.800 fonctionnaires européens, alors qu'il y en a 6.000 pour les 20 millions d'Indochinois, nous lui disons : Halte-là, depuis combien d'années les Anglais sont-ils aux Indes ? Et si l'on y regarde de près, l'on s'aperçoit que les Anglais sont en réalité beaucoup moins libéraux que nous : entre les Hindous et eux, il y a un abîme que les Français n'ont jamais mis entre les Annamites et eux-mêmes, et telle nouvelle de Kipling est tout à fait caractéristique à cet égard.

Le colonel Bernard reproche au contrôle financier du ministère des Colonies d'être inexistant, et il constate avec indignation que « depuis vingt ans, tous les projets de budgets établis par le gouverneur général ont été approuvés sans observation. » Pour notre part, nous dirons que c'est très heureux, car le département n'a pas et ne peut pas avoir de moyens de contrôle sérieux ; de plus, les projets de budgets sont déjà soumis, à Hanoï, à l'examen du directeur du Contrôle, lequel dépend de la rue Oudinot, et nous ne voyons pas la nécessité d'un super-contrôle.

Le colonel Bernard ne conteste pas que le pays se soit enrichi et que le sort des indigènes se soit amélioré ; il le dit même très nettement, mais, ajoute-t-il, « nous sommes arrivés à une époque où les bienfaits matériels ne suffisent plus, où le souvenir des services rendus aux premiers temps de notre installation s'est effacé, où, parmi des générations nouvelles, des aspirations sont nées. » C'est fort juste, et un trop grand nombre de vieux Indochinois n'en veulent pas convenir.

Dans le domaine économique, le colonel Bernard n'est pas absolument satisfait, et il trouve maigre l'augmentation du commerce de la colonie qui, de 1914 à 1926, ne fut que de 60 à 80 % ; nous lui ferons remarquer que cette plus-value est sensiblement supérieure à celle que nous avons établie plus haut pour le budget. Très injustement, il compare ce développement avec celui des Philippines qui fut très supérieur. La

comparaison ne vaut pas plus que ne valait tout à l'heure celle avec l'Inde sur la question des fonctionnaires : l'histoire des Philippines ne part pas de la conquête américaine, et on ne peut tout de même passer sous silence l'œuvre espagnole qui a marqué l'archipel de son empreinte. Dans bien des cas, les Espagnols ont semé et les Américains ont récolté, mais ce n'est pas une raison pour oublier les Espagnols.

Le régime de la « bureaucratie omnipotente » qui est celui de l'Indochine, d'après le colonel Bernard, se complique encore de l'instabilité des chefs. Sur ce dernier point, nous sommes évidemment d'accord avec lui.

Il accuse encore le ministre d'avoir laissé prendre trop d'autorité au gouverneur général, reconnaissant lui-même que cette indépendance aurait eu peut-être d'heureux effets si les gouverneurs avaient été stables. Nous avouons que nous préférerions que les gouverneurs fussent plus stables, mais nous jugeons précieuse leur indépendance, car, si les gouverneurs passent, les bureaux restent et les chefs de services aussi : des hommes comme Pasquier, Robin, Châtel, Pouyanne, Kircher, Détéux qui furent les collaborateurs immédiats de plusieurs gouverneurs généraux furent, chacun en sa partie, et toutes choses égales d'ailleurs, les véritables chefs de la colonie. De même que, pendant longtemps, nos véritables ministres des Colonies s'appelèrent Duchêne, Tassel, Boutteville.

Le colonel Bernard se plaint de ce que les chefs des services indochinois soient indépendants les uns des autres : « Chacun, écrit-il, vit à part, prépare des mesures qu'il fait adopter au gouverneur général, sans que l'on ait examiné dans des réunions périodiques, comme on le fait ailleurs en conseil des ministres ou de cabinet, quel peut en être le contre-coup. » Cela dépend, en vérité, du gouverneur général, ou plutôt de son directeur de cabinet : les réunions que préconise très justement le colonel Bernard — lequel a. une âme de chef — ont existé sous les gouvernements de MM. Long et Merlin. Pourquoi ? Parce que le directeur du Cabinet, M. Châtel, les jugeait indispensables. Au cours de ces réunions, on voyait souvent des chefs de services s'empoigner avec vigueur, mais chacun était obligé de vider son sac, les collègues étaient juges, le gouverneur général présidait et arbitrait, et l'on n'avait pas à redouter de ces surnoises guerres d'arrêtés que certains chefs de services se sont livrées en d'autres temps.

En ce qui concerne les droits du ministre, il n'y a pas eu de sa part dessaisissement complet. Le colonel Bernard remarque judicieusement que « de temps en temps, si les circonstances l'y obligent, ou simplement l'y poussent, il affirme son autorité... C'est surtout dans les détails qu'il intervient, et ses bureaux n'ont cessé de l'y pousser, ne fût-ce que pour justifier leur existence. » Cela est rigoureusement exact, et nous l'avons déjà signalé : il suffit d'une décision du gouverneur général pour supprimer ou rétablir les grades de mandarinat ou pour décider si l'enseignement primaire sera donné en annamite ou en français, tandis qu'il faut un décret du Président de la République pour que l'école de Thudaumot soit autorisée à accepter le don d'une carabine, afin que les élèves puissent s'exercer au tir.

Le colonel Bernard regrette que M. Sarraut ait remplacé, rue Oudinot, les directions régionales par les deux directions des affaires politiques et des affaires économiques. Ainsi, évidemment. « on sépare, on isole, malgré leur étroite dépendance, l'étude des affaires administratives et politiques, et celle des affaires économiques », et il n'y a plus, au ministère, d'hommes connaissant à fond leur Indochine ou leur Afrique occidentale.

Certes, c'est là un gros inconvénient du point de vue de la rue Oudinot, mais nous avouons que ce point de vue n'est pas le nôtre ; du point de vue particulier à chaque colonie, la mesure doit être jugée comme excellente. Il est bien certain qu'entre le gouverneur général de l'Indochine et le directeur des affaires d'Asie au ministère des Colonies, les points de friction devaient être nombreux, et l'Indochine n'avait rien à y gagner.

La conclusion du colonel Bernard est triple : fixer, sans équivoque et sans emphase les principes, les buts et les étapes de notre politique ; définir et délimiter les pouvoirs et les relations réciproques des gouverneurs locaux, du gouverneur général et du ministre des Colonies ; enfin, séparer les pouvoirs exécutif et législatif et préciser le rôle des conseils législatifs.

Il est profondément regrettable que l'article du colonel Bernard ressemble apparemment plus à une diatribe passionnée qu'à une étude impartiale. Nous avons vu de grosses erreurs de chiffres, des comparaisons qui ne pouvaient résister même à un examen sommaire, et, surtout, nous avons été froissés par la façon dont certaines choses sont dites : privilège du conquérant, etc., l'auteur semble avoir choisi systématiquement les expressions qui pouvaient être les plus désagréables à notre amour-propre.

Cependant, cet article est juste dans son inspiration et dans sa conclusion : il faut tenir compte de l'évolution des esprits en Indochine sans se demander si elle est heureuse ou non ; elle existe, et cela suffit. Dès lors, il convient d'adapter nos institutions au nouvel état de choses, et il est déjà regrettable qu'on ne s'en soit pas avisé plus tôt.

Il est à craindre, malheureusement, que le colonel Bernard ait plutôt desservi la thèse qu'il veut défendre et qui est incontestablement juste. Il est regrettable qu'il ne se soit pas contenté d'exposer simplement la situation, sans passionner le débat, sans mettre en cause les fonctionnaires, les Travaux publics, le ministère des Colonies, etc.

L'esprit combatif est une belle chose, mais à condition d'être au service de la seule passion de la vérité.

---

UN « MESSIE COLONIAL »  
par KHON TIM THAT  
(*Les Annales coloniales*, 26 avril 1929)

Périodiquement sorte de « messie colonial », le colonel [Fernand] Bernard fait paraître une attaque sur l'Indochine, dans la *Revue de Paris* qui semble lui être une tribune réservée.

Tous les coloniaux ont encore le souvenir du premier article sur le Gouvernement de M. le président Doumer, qui fit connaître le colonel Bernard. Depuis cette époque, le Colonel Bernard n'a guère fréquenté l'Indochine. Il a été un homme d'affaires et un colonial de Paris. Il a cependant gardé la prétention d'être celui qui connaît le mieux l'Indochine et d'être le plus qualifié pour édicter les principes qui doivent la diriger.

L'article paru dans le numéro du 1<sup>er</sup> mars dernier de *la Revue de Paris* est toujours dans la même note : lamentations, regrets, récriminations : tout va très mal en Indochine car l'on n'y fait pas ce que l'auteur de cet article voudrait que l'on y fit.

Cet article comporte une partie morale, si l'on peut dire, dans laquelle, champion des libertés et revendications des indigènes, l'auteur déclare que rien n'a été fait pour eux, qu'ils sont opprimés et que l'on ne saurait continuer à les maintenir en pareille situation.

Partant de ces prémices, fournissant force chiffres en les choisissant soigneusement en concordance avec des dates triées pour les besoins de sa cause, le colonel Bernard déclare que tout va mal en Indochine, qu'aucune mise en valeur n'y a été faite et que tout y est impossible car la forme de Gouvernement y est mauvaise. Il ne peut admettre les pouvoirs du gouverneur général sans les contreparties nécessaires d'une puissante représentation indigène et européenne.

À cette situation épouvantable un seul remède, affirme-t-il. Ce remède est, d'ailleurs, inattendu et constitue une trouvaille car au moment où tous s'accordent sur la nécessité

impérieuse de décentraliser et de laisser aux colonies le plus de liberté possible, le colonel Bernard veut, au contraire, une centralisation à outrance sous l'autorité directe du ministre des Colonies.

Cette idée est tellement surprenante que d'aucuns cherchent à comprendre quelle pourrait être sa justification, d'autant qu'il ne ménage pas les critiques aux ministres des Colonies présents, passés et futurs. À ceux qui connaissent bien le colonel Bernard, il est pourtant simple de trouver le « pourquoi » de son remède.

Son autoritarisme concentré garde le secret espoir qu'il pourra diriger le ministre à Paris et, par suite, exercer une influence sur le gouvernement de l'Indochine.

Cet article, en effet, si nos renseignements sont exacts, et c'est ce qui expliquerait d'ailleurs qu'il n'est pas très à jour puisqu'il ne tient pas compte des grandes réformes qui ont été faites en novembre dernier, aurait déjà été distribué à des parlementaires, membres des commissions des Colonies. Le peu d'effet de cette distribution, joint au désir de se produire avec son assurance coutumière ont poussé son auteur à recourir à son habituelle tribune.

Le colonel Bernard ne se console pas, en effet, de ne pas être pris au sérieux en Indochine. À Paris, escomptant l'incompétence qu'il croit devoir attribuer en matière coloniale aux hommes politiques, au ministre et au ministère, il peut encore espérer faire figure de prophète.

Du Nord au Sud de l'Indochine et plus particulièrement au Laos, son dernier article provoquera, après un moment de juste étonnement, un vaste éclat de rire !

En effet, si, en France, les lignes hypocrites écrites par lui sur nos devoirs à l'égard des indigènes peuvent encore faire illusion, sur place, Français et indigènes trouveront que cet article révèle de la part de son auteur une audace ou une inconscience peu communes.

Les Indochinois tout d'abord le connaissent comme le président du conseil d'administration des Messageries fluviales et comme le « grand homme » de cette Compagnie : ils savent le rôle néfaste joué par cette société dans le développement du Laos dont il se fait aujourd'hui le champion.

Comme ami de l'indigène, ils le connaissent comme l'armateur du *Trintinian* et les familles indigènes des victimes de ce naufrage savent toute la reconnaissance qu'elles lui doivent.

Enfin et surtout il est pour les indigènes et les Européens qui s'occupent réellement des indigènes, autrement que dans un article de revue, l'homme de Mimot. La réputation du sort réservé aux coolies sur cette plantation est aujourd'hui faite en Indochine. Un rapport de l'Inspection du travail a fixé la nature des égards accordés aux travailleurs indigènes et le maintien en fonctions d'un directeur [d'Ursel] allié aux plus nobles familles régnantes n'a point permis d'apprécier comme une satisfaction suffisante à compenser l'indignation de l'opinion publique le départ forcé d'un simple assistant [Verhelst].

La complainte que les coolies chantent sur « les malheurs du coolie de Mimot » est bien l'émanation du sentiment populaire des premiers intéressés à l'amélioration du sort des travailleurs. Tous les gens d'Indochine rapprocheront ces faits précis et les paroles du dernier écrit du colonel Bernard.

Ils ne manqueront pas de noter qu'il se plaint dans son dernier article que ces « fadeurs d'amitié et d'affection verbales à l'égard des indigènes soient jugées comme nécessaires au maintien de notre prestige ». Il ajoute que beaucoup pensent à tort « qu'il serait dangereux de reconnaître nos fautes et nos erreurs à l'égard des indigènes.

Enfin, suprême ironie, il termine par cette phrase : « Il a fallu une révolution pour convaincre les Français d'autrefois que les paysans ne dansaient pas tous les jours et que l'usage de la houlette leur était moins familier que celui du bâton. »

Nous soumettons cette phrase humanitaire à l'appréciation des coolies de Mimot.

Nous aussi nous estimons qu'il faut reconnaître nos erreurs. C'est pourquoi cet article n'est certes pas celui qui devait être attendu du colonel Bernard.

Les articles et attaques inconsidérés dont il a été antérieurement l'auteur, le mal fait au développement du Laos par les Messageries fluviales, la réputation justifiée de la plantation de Mimot, la catastrophe du *Trintignan* appelaient des aveux et le désir de rachat. Aussi l'on eût aimé voir, non point des attaques, mais un article du frère de Lazare Bernard, qui, prenant *la Revue de Paris* comme synagogue eût, film sonore, clamé le vaste chant de la grande expiation.

---

#### LÉGION D'HONNEUR

Ministère des Colonies

(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1932)

#### Grand officier

Bernard (*Fernand-Abraham*), colonel d'artillerie coloniale en retraite. Commandeur du 4 avril 1908. Ancien président de la commission de délimitation franco-siamoise. Services éminents rendus à la cause coloniale française en Indochine.

---

#### Cochinchine

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> septembre 1933)

Dans le « *Courrier de Saïgon* » du 24 juillet, le colonel Sée répond à un article de « La Presse Indochinoise » et conte comment le colonel Bernard devint administrateur des Messageries fluviales.

---

#### Le départ du gouverneur général Robin

(*Chantecler* (Hanoï), 1<sup>er</sup> juillet 1934)

Paris 27 juin. — Le gouverneur général Robin est parti hier matin à destination de Marseille, accompagné du secrétaire général Châtel, du directeur des Finances Cousin, du directeur des Douanes Prats et du personnel de son cabinet. De nombreuses personnalités coloniales et annamites étaient venues saluer M. Robin. Citons ... le colonel Bernard...

---

#### À la Conférence impériale

La question du [Transsaharien](#)

(*La Dépêche coloniale*, 21 janvier 1935)

.....  
Le colonel Bernard se fait l'avocat des adversaires du projet en déclarant que les quelque 500 millions que coûteront la réfection du chemin de fer Dakar-Thiès-Kayes-Koulikoro et son prolongement jusqu'à Ségou suffiront à réaliser le débouché des produits du Niger sur le port de Dakar (1.400 kilomètres) dans des conditions plus économiques que par un chemin de fer Ségou-Méditerranée (3.000 kilomètres, dit-il),

attendu que le fret actuel Dakar-Marseille est exactement le tiers du fret Algérie-Marseille (en raison du monopole du pavillon). Le colonel Bernard termine par un sombre tableau du budget de l'Indochine. et désirerait qu'avant de dépenser des millions dans les sables sahariens, on en affecte la majeure partie au soutien de la colonie qu'il représente.

---

Comité international de réglementation du caoutchouc  
(*Le Figaro*, 2 octobre 1937)

Le colonel Bernard, délégué du gouvernement français auprès du Comité international de réglementation du caoutchouc, a offert hier, au George-V, aux membres du comité, un déjeuner présidé par M. Marius Moutet, ministre des colonies. Parmi les convives :

Sir John Campbell, président du Comité international du caoutchouc ; professeur J. van Gelderen, président de la délégation hollandaise ; M. de Kruftr, M. J.-G. Hay, M. Jean de Beaumont, député ; M. Gourdon, M. Paul Baudouin, directeur général de la Banque de l'Indochine ; M. Jacques See, M. Eric Miller, M. Otto Fjiedrich, sir Andrew Mac Fadyean, M. D. Bolderhey, M. Philippe Langlois, M. René Bouvier, gouverneur général Le Gallen, professeur Dufraisse, M. F.-D. Ascoli, M. E.-B. Alexander, M. C.-H. Figg, M. C. Armine Willis, M. Luang Bhadravadi, M. V.-A. Lowinger, professeur L.-P. Le Cosquino de Bussy, M. Enthoven, M. Petithuguenin, M. A.-G. Pawson, M. Maurice Bos, M, P.-H. Westermann, etc.

---

Caoutchoucs de l'Indochine  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 mai 1939)

Réunis le 2 mai, en assemblée ordinaire, sous la présidence de MM. Fernand Bernard, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de l'exercice 1938.

---

RÉPERTOIRE DES SOCIÉTÉS ANONYMES INDOCHINOISES  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1, pp. 95-149)

Administrateur : Banque de l'Indochine, SOAEO, Plantations indochinoises de thé, Crédit hypothécaire de l'Indochine

---

LE DRAME INDOCHINOIS  
par le colonel BERNARD  
(*Combat*, 5 septembre 1945)

DES journaux nous annoncent que des troubles graves ont éclaté en Indochine, que les nationalistes annamites se seraient emparés du pouvoir au Tonkin et en Cochinchine, que le général Leclerc s'apprêterait à reconquérir la colonie par la force. Nous espérons que nous n'en serons pas réduits à de telles extrémités. Ceux, trop rares, hélas, qui depuis un an, se sont préoccupés du sort de l'Indochine, ont prévu et signalé



les obstacles que rencontrerait le rétablissement de notre souveraineté. Le pays n'est pas habité, comme l'Afrique Equatoriale, par des tribus dispersées, mais par des peuples qui ont marqué dans l'histoire et dont la civilisation, l'organisation étaient comparables aux nôtres quand nous nous sommes établis parmi eux. Ils ont depuis longtemps manifesté le désir d'accéder à l'indépendance, non point d'un seul coup, mais par étapes. Ils ne peuvent plus supporter d'être écartés des fonctions publiques, d'entretenir une multitude de fonctionnaires étrangers. Ils ne se contentent plus de manifestations verbales, des protestations hypocrites de tendresse que certains gouverneurs leur ont prodiguées. On leur a fait des promesses que l'on n'a point tenues. Il est naturel, il est légitime qu'avant de nous accueillir à nouveau, ils nous demandent des garanties. Dans un pays comme le nôtre où l'élite de la population, conduite par un chef dont le prestige s'est affirmé par delà les Océans, a lutté pendant quatre ans pour se libérer, il est impossible de ne pas approuver les aspirations de ceux que nous nous sommes engagés à protéger. On ne peut admettre surtout, sans un véritable sentiment d'horreur, que notre rentrée en Indochine soit accompagnée de la répression brutale de revendications dont nous reconnaissons la valeur et la légitimité. Des troubles erratiques peuvent se produire, provoqués par des exaltés ou soigneusement préparés par les Japonais, avant de quitter les provinces d'où nos alliés sont en train de les chasser, mais on en viendrait à bout sans peine si la masse des Annamites, des Cambodgiens et des Laotiens nous accueillait avec confiance, s'ils avaient l'assurance qu'une ère nouvelle va s'ouvrir pour eux et qu'une association sincère va s'établir qui leur permettra de réaliser leur idéal.

Ce qui est grave aujourd'hui, c'est que, depuis la libération, le ministre des Colonies n'a pas été capable de donner aux Indochinois les garanties qu'ils jugent nécessaires et qui suffiraient à rallier à nous la masse de la population sans avoir recours à la force.

Ce qui est plus grave encore, c'est que, par nos hésitations, nos contradictions, nous donnons à nos protégés et aux Nations alliées elles-mêmes le sentiment que nous ne sommes pas sincères et que nous nous obstinons dans des méthodes de colonisation aujourd'hui condamnées.

Le 25 octobre 1944, en effet, le général de Gaulle affirmait dans une déclaration que la politique française avait pour objet de conduire les peuples d'Indochine jusqu'à un point de développement qui leur permît de s'administrer, puis de se gouverner eux-mêmes sous leur propre responsabilité. Cette déclaration a été lue, en séance publique, à Hot Springs, lors de la conférence du Pacifique ; elle a été insérée dans les procès-verbaux ; elle a reçu l'approbation unanime, elle concordait du reste avec les principes que toutes les nations démocratiques avaient proclamés. Il suffisait d'en étudier, d'en préparer le mode d'application, mais, par un étrange revirement, *on en a abandonné l'essentiel*. On a substitué à la déclaration du général de Gaulle les Recommandations de Brazzaville et écarté délibérément toute politique de *self government*. Dans une déclaration nouvelle, en date du 25 mars 1945, on a esquissé pour l'Indochine un statut où s'affirme notre autorité absolue. Si ce statut était appliqué, l'Indochine aurait à sa tête un gouverneur général tout puissant, choisissant à son gré des ministres responsables devant lui, organisant à sa guise un Conseil d'Etat chargé de la préparation des lois. Il y aurait bien une Assemblée élue, mais on ne définit pas le mode de scrutin, on n'indique pas la place qu'y tiendrait les représentants européens et les représentants indigènes, les membres nommés et les membres élus. Cette assemblée voterait les taxes, mais non les lois. Elle n'aurait aucun pouvoir de contrôle et les conflits qui se produiraient dans l'administration et le gouvernement des pays qui constituent l'Union indochinoise seraient arbitrés par le gouverneur général et par lui seul. Chose étrange enfin, il n'est question dans ce statut que de la Fédération indochinoise, c'est-à-dire de cette entité politique et financière qui doit représenter les Intérêts communs des pays de l'Union, mais on ne dit rien de ces pays eux-mêmes, des institutions dont ils seront dotés, des dispositions que l'on compte prendre pour effacer progressivement les

différences qui séparent aujourd'hui la Cochinchine, le Tonkin et l'Annam et s'opposent à la reconstitution du Viet Nam d'autrefois.

On conçoit que les Indochinois de Paris aient protesté contre un pareil statut, qu'ils se soient considérés comme trahis, qu'ils aient manifesté, dans une déclaration virulente, la méfiance que nous leur inspirons. Le général de Gaulle a affirmé solennellement, le 16 août dernier, dans un message, que les engagements pris par la France à l'égard des Indochinois seraient tenus. De quels engagements s'agit-il ? Quelle est la politique que nous entendons réellement appliquer ? Il faut choisir entre celle que le chef du Gouvernement provisoire a proclamée le 25 octobre 1944 et par laquelle il a promis aux Indochinois de les conduire au *self government* et celle que des fonctionnaires incompetents et bornés ont essayé de lui substituer. De ce choix dépend le sort de l'Indochine et le pays que l'on a laissé jusqu'à ce jour dans l'ignorance de la situation ne supportera pas que nous nous contentions de préparer la répression de tendances qu'il approuve unanimement.

---

Déclare dans *Témoignage chrétien* du 7 septembre 1945 : « La question n'est plus de savoir si nous accordons ou non aux Indochinois l'autonomie complète que certains réclament dès maintenant, mais de voir comment nous pourrions les conduire à l'indépendance. » Cependant, il se demande dans *Combat* du 15 suivant « s'il y a vraiment en Indochine un parti marxiste ».

Signe l'appel pour l'indépendance du Viêt-nam dans *L'Humanité* du 27 août 1946.

---

#### LE GOUVERNEMENT

va-t-il faire connaître enfin les buts qu'ils poursuit en Indochine ?  
(*Combat*, 26 novembre 1946)

LES graves incidents qui viennent de se produire au Tonkin ont provoqué samedi une réunion du Comité interministériel de l'Indochine et le Conseil des ministres doit arrêter mercredi les mesures qu'il compte prendre pour faire face à la situation. Se décidera-t-il, avant de s'engager dans une politique qui peut être désastreuse, à saisir le Parlement et le pays ?

Depuis un an, nous ne savons de ce qui se passe dans la colonie que ce qu'il plaît au haut-commissaire et à ses services de nous faire connaître. On présente les incidents multiples qui se sont produits, il y a quelque temps, à Bacninh et au Kontum, ces jours-ci à Haïphong et à Langson, comme des guets-apens successifs tendus à nos troupes par le gouvernement et l'état-major du Viet-Nam. On en conclut que tout accord avec le président Ho Chi Minh est impossible et qu'il convient de reprendre la politique de force interrompue par l'accord du 6 mars dernier.

#### Les violations de l'accord du 6 mars

C'est là une thèse d'autant plus facile à accréditer que les délégués du Viet-Nam à Paris sont systématiquement privés de toutes relations directes avec leur gouvernement, qu'ils n'en reçoivent aucune nouvelle, et qu'il leur est par conséquent impossible de faire connaître le point de vue vietnamien.

Si l'on considère, cependant, la politique suivie par l'amiral Thierry d'Argenlieu au cours des derniers mois, il est difficile d'affirmer qu'une parfaite bonne foi l'ait constamment inspirée. Par l'accord du 6 mars, le gouvernement français a reconnu la république du Viet-Nam comme un État libre. Il s'est engagé à procéder en Cochinchine à un référendum. Ce référendum n'a pas eu lieu. On a pris comme prétexte, pour n'y point procéder, que l'ordre n'était pas rétabli, alors que nous possédons, et nous

possédons seuls, en Cochinchine, les moyens administratifs et militaires nécessaires pour l'assurer.

La constitution, en Cochinchine, d'un gouvernement autonome, la réunion à Dalat, en dehors et en l'absence du Viet-Nam, d'une commission chargée d'établir les bases d'une Fédération indochinoise, l'installation d'un régime spécial dans les provinces sud de l'Annam et dans les régions peuplées par les Moïs, sont autant de violations flagrantes de l'accord du 6 mars.

Avant de prendre des décisions qui peuvent provoquer en Indochine une insurrection générale, nous contraindre à engager dans la colonie des effectifs considérables, et compromettre à jamais la situation de la France, non seulement en Extrême-Orient mais auprès de toutes les Nations Unies, il est nécessaire que le gouvernement fasse connaître, enfin, ses véritables intentions ; qu'il ouvre sur l'Indochine un large débat ; qu'il s'attache à exposer la situation réelle de la colonie et qu'il obtienne du Parlement et de la nation l'application d'une politique compatible avec nos principes et avec nos moyens d'action.

---

## LA FRANCE ET LE VIET NAM

---

Politique de suicide ou politique d'association  
par le colonel F. BERNARD  
(*Combat*, 15 décembre 1946)

IL y a plus de quinze mois que la capitulation du Japon nous a rouvert les portes de l'Indochine et, pour la première fois depuis le début de cette période tragique, le gouvernement va être appelé à faire connaître publiquement les moyens qu'il a décidé d'employer et la politique qu'il entend suivre pour rétablir en Extrême-Orient le prestige et l'influence que nous avons perdus. Pour ceux qui ont suivi, avec une angoisse croissante, la marche sanglante des événements, le doute aujourd'hui n'est plus permis : les méthodes que nous avons employées nous conduisent au désastre et la perte de l'Indochine est certaine, si nous n'en changeons pas.

Le premier problème qui ne pouvait manquer de se poser à nous dès notre retour était d'ordre politique : on l'a délibérément négligé. On a paru croire, en haut lieu, que les Annamites attendaient avec impatience notre retour ; qu'après avoir subi la domination japonaise, ils accueilleraient avec enthousiasme l'autorité paternelle de leurs anciens maîtres. On a oublié que, fidèles aux ordres de Vichy, les autorités françaises d'Indochine, généralement suivies par les militaires et les civils, les fonctionnaires et les colons, se sont mises à la disposition de l'envahisseur, que des Français ont exécuté les décisions de celui-ci et que, pendant quatre ans, les Annamites ont confondu, dans le même sentiment de révolte et de rancune, l'ennemi qui les exploitait et le protecteur qui les avait abandonnés.

D'autre part, tous ceux qui, depuis trente ou quarante ans, ont gouverné la colonie, se sont plu à affirmer que les indigènes nous étaient profondément attachés, non seulement par la conscience des bienfaits dont nous les avons comblés, mais par les sentiments de tendresse que nous avons su leur inspirer.

C'EST de cette littérature qu'a été nourrie notre opinion publique et la révolte du Viet Nam est apparue comme un acte monstrueux d'ingratitude. Nous entendons affirmer chaque jour qu'en Indochine, le sentiment national n'existe pas et que nous trouvons devant nous, non point des patriotes résolus à conquérir leur indépendance, mais des bandes de malfaiteurs et de terroristes, libérés et encadrés par des Japonais et qui s'abritent sous le drapeau du Viet Nam, pour nous chasser, au profit de certains intérêts ou de certaines puissances, des territoires que nous avons conquis.

Si ceux qui nous gouvernent avaient connu l'histoire de l'Annam, ils auraient compris qu'ils ne pouvaient, au lendemain de nos désastres, refuser aux peuples du Viet Nam le droit de se gouverner eux-mêmes ; dès la libération, ils leur auraient reconnu ce droit fondamental, et la révolte d'Indochine eût été vite apaisée. Nous avons, au contraire, avec une rare obstination, manifesté la volonté de rétablir notre souveraineté, telle qu'elle s'était exercée avant et pendant l'occupation japonaise.

La déclaration du 24 mars 1945, seul document officiel qu'ait encore publié à ce sujet notre Gouvernement, reconstituait en effet une Fédération indochinoise, composée de cinq pays distincts, placés sous l'autorité absolue d'un gouverneur général, assisté de ministres choisis par lui et responsables devant lui. Tous nos actes, depuis le débarquement de nos premières troupes, n'ont tendu, ne tendent encore, qu'à réaliser ce projet.

LA résistance que le Viet Nam nous a opposée nous a contraints cependant à modifier notre politique. Nous avons dû constater que nous ne disposions pas des forces nécessaires pour occuper le Tonkin et nous avons signé avec le président Ho Chi Minh un accord par lequel le gouvernement français reconnaissait la République du Viet Nam comme un État libre, ayant son gouvernement, son parlement, son armée et ses finances. Si nous avions appliqué loyalement cet accord, nous aurions, depuis longtemps, rétabli l'ordre et la paix.

En réalité, sa signature n'a pas eu d'autre objet que de nous permettre d'attendre le retrait des troupes chinoises qui occupaient le Tonkin et de renforcer nos effectifs. On peut affirmer — et une enquête [le] démontrerait — que c'est nous qui, par la violation systématique de l'accord du 6 mars et du « modus vivendi » du 14 septembre dernier, avons permis les graves incidents des derniers mois. Il s'agit de savoir aujourd'hui si nous allons persévérer dans un système qui a donné des résultats désastreux, mais, au moment où va s'engager au Parlement un débat qui peut être décisif, il importe de dissiper, l'équivoque que certains essaient de créer.

On affirme, en effet, dans certains milieux, que nous ne saurions, sans perdre la face, désavouer ceux qui ont, jusqu'à ce jour, dirigé notre politique et qu'en négociant de nouveau avec le Viet Nam, nous accepterions d'avance l'abandon de l'Indochine. La vérité est toute autre : nous ne pacifierons le pays, nous ne consoliderons nos intérêts et nos droits, nous ne ferons entrer l'Indochine dans l'Union française que si nous nous associons étroitement, loyalement, avec le Viet Nam.

LORSQUE, en 1885, les troupes du général de Courcy ont occupé Hué et que l'empereur Ham Nghi a quitté son palais pour organiser la résistance, nous avons dû entreprendre pied à pied, avec nos seules ressources, la conquête de l'Annam et du Tonkin. Nous avons consacré à cette tâche quinze années de combats obscurs et meurtriers et nous n'aurions pas réussi, si nous n'avions, en 1891, conclu un accord avec le gouvernement de Hué qui, dès ce jour, nous a apporté son concours. Si nous prétendions refaire aujourd'hui contre le Viet Nam ce que nous n'avons pu accomplir jadis qu'avec l'aide du gouvernement annamite, il nous faudrait engager dans cette aventure des effectifs énormes et des dépenses colossales, et il n'est pas certain que les Nations Unies assisteraient impassibles à l'écrasement du Viet Nam.

On oublie, d'autre part, que le but essentiel de l'Union française est d'obtenir que ses membres « mettent en commun la totalité de leurs ressources pour garantir la défense de l'ensemble ». Oserait-on soutenir que les combats que nous livrons au Viet Nam nous aiderons à réaliser l'œuvre de solidarité que nous poursuivons ? Ceux qui prétendent que nous pratiquons une politique d'abandon pratiquent en réalité une politique de suicide. On défendrait mieux les intérêts de la France en pratiquant une politique loyale d'association.

---

L'UNION FRANÇAISE ET LE VIET NAM  
par le colonel BERNARD  
(*Combat*, 28 mars 1947)

TOUS les Français, quels que soient leurs opinions et leur parti, assistent avec angoisse aux convulsions qui se produisent dans l'Empire. Quelle est l'origine de ces mouvements ? Par quels moyens pourrions-nous rétablir la paix ? Telles sont les questions que chacun se pose.

On espérait que les débats qui se sont déroulés au mois de mars à l'Assemblée Nationale, au sujet du Viet Nam, nous apporteraient une réponse. Il n'en a rien été. Les interpellateurs demandaient au gouvernement de définir sa politique. Il s'est borné à proclamer sa volonté de maintenir sa souveraineté de la France sur les colonies et de constituer l'Union Française. Il a répondu à la question par la question.

Le débat cependant n'est pas clos. Il ne peut manquer de se rouvrir. Tel qu'il s'est engagé, son issue n'était pas douteuse. À Hanoi, nos troupes ont été attaquées, nos nationaux étaient en danger. Le premier devoir du gouvernement était de les secourir. Chacun a reconnu qu'il fallait négocier avec le Viet Nam. Sur quelles bases ? C'est ce qu'il faut préciser.

Les interpellations ont fait ressortir les causes essentielles des mouvements auxquels nous assistons : ce sont l'« indifférence et l'ignorance » du Parlement et du pays. Lorsque la discussion s'est ouverte au mois de mars, c'était la « première fois depuis vingt ans », depuis la retentissante affaire du Darlac, que le Parlement voulait bien se préoccuper de l'Indochine.

Cette indifférence s'explique. Notre activité économique en Indochine est médiocre. Elle n'intéresse qu'une faible minorité de Français, et ces Français ont fait du pays où ils se sont établis un tableau merveilleux. Toute l'histoire de la colonisation nous a été présentée sous la forme attrayante d'une série d'images d'Épinal.

Ce qui, affirme-t-on, distingue la politique de la France de celle des autres pays, c'est qu'aucun intérêt mercantile ne l'a jamais inspirée ; nous n'avons eu d'autres soucis que de répandre sur les indigènes les bienfaits de la civilisation. Nous n'avons eu, écrivait Albert Sarraut, d'autre préoccupation que de nous attacher les indigènes et, depuis 65 ans, nous serrons sur notre poitrine « nos frères noirs et jaunes, pour qu'ils entendent les battements de notre cœur. »

C'est ce tableau idyllique que nous présentent encore les coloniaux d'aujourd'hui et ceux-là mêmes à qui leurs fonctions auraient dû permettre d'en corriger les traits, s'attachent à les confirmer, et M. Paul Reynaud, ancien ministre des Colonies, a affirmé que « nous avons multiplié par 100 d'abord, puis par mille, puis par des millions, l'espace vital des indigènes. »

Il est difficile de croire cependant que ce sont les bienfaits répandus qui ont provoqué l'insurrection vietnamienne et l'on peut penser sans être traité de colonial novice, ou de mauvais Français que notre œuvre n'a pas été parfaite, que nous avons commis des fautes et qu'il faut les réparer.

En fait, les griefs des Vietnamiens sont réels : ils sont d'ordre politique, économique et social.

Au point de vue politique, on s'obstine à nier l'existence d'une nation annamite, d'un patriotisme vietnamien. Nous devrions savoir cependant que les Annamites ont pénétré au Tonkin, il y a « deux mille ans », qu'ils ont subi la domination de l'Empire chinois, mais qu'ils ont lutté pendant dix siècles pour s'en libérer. Ils ont dans le même temps, conquis sur la mer les terres du delta tonkinois et construit l'énorme réseau des digues qui les protègent. Leur histoire a été semblable à celle de bien d'autres nations, ils se sont étendus aux dépens de leurs voisins. Ils ont soutenu, avec des fortunes diverses,

des guerres incessantes contre les Chinois, les Malais, les Khmers, les Siamois. Ils ont conquis tout l'Annam. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ils ont envahi la Cochinchine, l'ont mise en valeur, et creusé les premiers canaux qui la sillonnent. M. Paul Reynaud se trompe quand il soutient que le Viet Nam est « une mosaïque de races ». Ceux qui, comme moi, se sont attachés, dès leur arrivée en Indochine, à apprendre l'annamite, qui, au cours de missions nombreuses, ont parcouru tout le pays, depuis Lang Son jusqu'à Saïgon, témoigneront qu'il n'est pas de peuple plus homogène, parlant la même langue, pratiquant les mêmes coutumes, également fidèle au souvenir de la patrie perdue.

Et ceux qui nient le patriotisme vietnamien ignorent sans doute qu'il nous a fallu plus de trois ans de luttes pour nous établir à Saïgon, que l'occupation des provinces occidentales de la Cochinchine a provoqué une insurrection qui a duré plus de dix-huit mois, que, après l'entrée à Hué des troupes du général de Courcy, l'empereur Ham-Nghi, accompagné de ses ministres, a abandonné sa capitale et organisé contre nous une résistance qui s'est prolongée pendant quinze ans. Et depuis le début du siècle, le nationalisme annamite s'est manifesté par des mouvements dont on s'est obstiné à nier le véritable caractère.

On ne saurait oublier d'autre part que, jusqu'à notre arrivée, les Annamites se sont gouvernés eux-mêmes avec des méthodes et des moyens d'action surannés sans doute. mais que, au lieu de les éduquer et de les guider, nous les avons écartés systématiquement de toutes les fonctions qu'ils occupaient. En 1940, il y avait en Indochine plus de fonctionnaires européens que dans l'Inde britannique vingt fois plus peuplée.

Enfin, au point de vue économique et social, s'il est vrai que nous ayons augmenté largement la superficie des terres cultivées, il est également vrai que nous avons laissé se constituer et s'étendre la grande propriété et qu'avant la guerre, le « revenu annuel moyen » <sup>6</sup> d'un cultivateur ne dépassait pas 500 fr.

Ainsi nous nous trouvons en présence d'un peuple qui n'a pas oublié son histoire et dont la France de la Résistance ne saurait ignorer les aspirations et les droits.

Colonel F. BERNARD.

---

---

<sup>6</sup> Voir le « Problème économique indochinois » par Paul Bernard, 1934, page 21.

Une enquête du colonel Bernard : le Viêt-nam et la paix

**En 1939, il suffisait de 15.000 Européens pour assurer l'ordre**  
dans cette Indochine où nos dépenses militaires  
seront en 1948 de l'ordre de 48 milliards  
(*Le Populaire* 7, 7 février 1948)

IL y aura bientôt deux ans et demi que la capitulation du Japon nous a rouvert les portes de l'Indochine et l'on pouvait espérer qu'un tel événement allait faire rentrer dans la communauté nationale le plus riche et le plus peuplé de nos territoires d'outre-mer. Nous avons subi à ce sujet les plus cruelles déceptions.

Avant guerre, en effet, 15.000 à 20.000 Européens renforcés par des régiments et des milices indigènes suffisaient à assurer l'ordre en Indochine. Cette année, nous avons dû y envoyer et y maintenir 120.000 hommes pour essayer de pacifier un pays où les troubles renaissent sans cesse. Autrefois, la colonie assurait avec ses seules ressources, tous les services publics : cette année, les dépenses militaires que nous supportons seuls nous ont imposé une charge qui dépasse 40 milliards, et les différentes administrations n'ont pu fonctionner, tant bien que mal, que grâce à une inflation désordonnée.

La circulation monétaire est aujourd'hui vingt-cinq fois supérieure à ce qu'elle était avant 1940 ; la valeur de la piastre s'effondre chaque jour et, si nous arrivons enfin à rétablir la paix, au fardeau qu'entraînera pour nous la réparation des ruines accumulées, s'ajoutera celui qu'imposera le rétablissement indispensable d'une monnaie stabilisée. En 1938, l'Indochine a exporté 1.500.000 tonnes de riz, elle nous a fourni plus d'un million de tonnes de céréales ; elle peut à peine aujourd'hui nourrir ses habitants

Quelles erreurs, quelles fautes, quels malentendus ont engendré une telle situation ? Comment peut-on y remédier ? C'est à cette question qu'il faut répondre. sans préjugés et sans passion.

Ce qui est étrange c'est que, depuis deux ans, cette question n'ait pas été posée. Nous traversons, en effet, une crise qui met en péril ce que nous avons de plus cher et nos institutions elles-mêmes. Nous sommes accablés d'impôts ; nous manquons des produits les plus nécessaires et nous sommes contraints, pour y parer, de nous adresser à l'étranger et, cependant, nous laissons subsister en Extrême-Orient une plaie purulente dont on paraît accepter avec indifférence les effets meurtriers. Le Parlement et le pays ne songent pas à réclamer une explication sincère et complète des raisons qui nous obligent à un effort militaire tel que nous n'en avons jamais supporté d'aussi lourd pendant toute notre histoire coloniale.

Les hauts-commissaires vont et viennent...

Les hauts-commissaires vont et viennent sans nous dire quelle politique ils ont pratiquée, quels résultats ils comptent atteindre. Ne serait-il pas nécessaire de jeter quelque lumière sur l'opération militaire qui se développe depuis deux ans, par un mécanisme mystérieux, grâce à des incidents dont nous ignorons l'origine, comme une maladie infectieuse dont nos gouvernants sont incapables de démêler les causes et de prévenir les effets ?

Au début, personne ne s'est douté que, pour reprendre pied en Indochine, il faudrait faire la guerre au Viet-Nam. Depuis 1940, le pays avait vécu dans un calme parfait. Les trois capitulations que nous avait imposées le Japon avaient eu un résultat inattendu. Les Japonais avaient conservé notre administration ; nos fonctionnaires s'étaient mis à leur disposition pour réquisitionner ce qui leur était nécessaire, les grandes maisons de

---

<sup>7</sup> Organe du Parti socialiste S.F.I.O. (Section française de l'Internationale ouvrière).

commerce, chinoises ou françaises, rivalisaient de zèle pour compléter leur ravitaillement. En 1942, à la fin des travaux de la commission chargée de tracer, sur le terrain, les frontières fixées par le traité de Tokio, le gouverneur général dressait aux officiers japonais et siamois qui y avaient participé ses remerciements pour leur générosité. Cette lune de miel franco-japonaise a pris fin le 9 mars 1945. À cette date, tous les Français, fonctionnaires ou colons, ont été internés.

Lorsque le Japon a capitulé, nous ne conservions plus ni un soldat en armes ni un administrateur en fonction. La France avait disparu d'Indochine et Ho Chi Minh, en proclamant la République du Viet-Nam, n'a fait que remplir le vide que nous avions laissé.

#### Notre prestige ?

On a cru cependant que notre prestige avait persisté. N'avait-on pas constamment affirmé que les indigènes nous étaient profondément attachés et que les brutalités commises par l'ennemi avaient encore renforcé de tels sentiments ? Des lors, il suffisait, pour rétablir notre influence, de relever les troupes britanniques et chinoises chargées de désarmer les Japonais, et de mettre fin, par quelques opérations de police, aux troubles qu'avait engendrés l'anarchie consécutive au coup de force du 9 Mars. Et lorsque ces illusions se sont dissipées, lorsque le mouvement d'indépendance du Viet-Nam s'est développé, on n'a pas voulu en reconnaître le caractère. On a représenté Ho Chi Minh comme un chef de bande qu'il fallait mettre à la raison.

Il s'agissait, il s'agit encore de rétablir la souveraineté de la France sur le pays qu'elle a conquis, d'affirmer son autorité sur des sujets égarés ou rebelles ! *Ce qui, depuis deux ans, inspiré tous nos actes, ce qui, consciemment ou inconsciemment, a divisé notre pays en deux blocs, c'est la persistance du colonialisme. Verbalement, on l'a condamné vingt fois, sans arriver à le détruire. Tant que l'on n'en aura pas montré les caractères essentiels, tant qu'on ne l'aura pas abattu d'une façon définitive, on n'arrivera pas à rétablir la paix.*

---

Une enquête du colonel Bernard : le Viêt-nam et la paix  
AVONS-NOUS SIGNÉ LA CHARTE DES NATIONS UNIES, OUI OU NON ?  
(*Le Populaire*, 8 février 1948)

LORSQUE les deux assemblées constituantes ont proclamé les droits fondamentaux des indigènes, tous les partis, sans exception, ont condamné le colonialisme, mais personne n'a essayé de le définir. Pour la plupart des Français, colonialisme et politique d'exploitation sont deux termes identiques. À l'origine, les puissances coloniales ne se sont préoccupées que d'accaparer les richesses des territoires qu'elles avaient conquis. En 1830, la Hollande a établi à Java le système des cultures forcées. Les paysans ont été contraints d'abandonner en partie leurs cultures vivrières, de se consacrer à la culture de produits riches — café, poivre, tabac, indigo — que le gouvernement leur achetait à des prix dérisoires et qu'il revendait dans le monde entier avec d'énormes bénéfices.

Il a fallu des émeutes incessantes et plus encore peut-être, l'admirable propagande de Multatuli, pour mettre fin à une telle politique. En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais recouru à un tel système, bien que, trop souvent, nous ayons subordonné les intérêts des indigènes à ceux de la métropole. On est fondé à croire cependant que de tels abus ne se renouvelleront plus.

En signant la Charte des Nations unies, le 20 juin 1945, nous avons (art. 73) « reconnu la primauté des intérêts des habitants des territoires que nous administrons ». Mais, en réalité, ce n'est pas la seule recherche de bénéfices matériels qui a caractérisé le colonialisme. La doctrine repose sur des bases plus profondes et ses



effets sont plus meurtriers parce qu'elle s'appuie sur des préjugés nationaux qui font partie intégrante de notre culture et qu'il s'agit de déraciner. [Ce qui a dominé l'esprit des premiers coloniaux, c'est la conviction que les indigènes, quels qu'ils soient, jaunes ou noirs, sont les représentants de races inférieures <sup>8</sup>, incapables non seulement de se gouverner elles-mêmes mais encore de pourvoir par leurs seuls moyens, à la satisfaction de leurs besoins élémentaires.](#)

C'est d'une telle idée que s'est inspirée notre politique coloniale. Les coloniaux les plus désintéressés sont convaincus qu'ils remplissent une véritable mission, qu'ils sont les dépositaires d'une civilisation supérieure, devant laquelle toutes les autres doivent s'effacer, qu'ils ne peuvent abandonner les indigènes à leurs inspirations, qu'ils sont seuls qualifiés pour leur imposer des obligations et des règles dont ceux-ci sont incapables de comprendre la valeur et la portée.

#### Détruire l'ossature administrative

Même dans des pays comme l'Indochine où se sont développées, pendant des siècles, des institutions qui, dans leur principe, n'étaient pas inférieures aux nôtres, on n'a jamais songé perfectionner ces institutions, grâce à l'apport d'une culture scientifique et industrielle qui faisait seule notre force et que le Japon, peuple jaune, a assimilée avec une telle promptitude que, 35 ans après sa révolution. vainqueur de la Russie et de la Chine, il devenait la puissance la plus redoutable de l'Extrême-Orient.

[Tous nos efforts, au contraire, ont tendu à détruire l'ossature administrative des pays que nous avons conquis. Rien n'est plus caractéristique à cet égard que la politique suivie par les amiraux qui, pendant vingt ans, ont gouverné la Cochinchine.](#) Lorsqu'ils ont cédé la place au pouvoir civil, il ne restait plus rien de ce qu'avaient lentement créé les générations précédentes, les anciennes provinces avaient été disloquées, le mandarinat anéanti, les tribunaux indigènes avaient disparu, l'enseignement annamite avait été supprimé.

Nous avons suivi les mêmes méthodes au Tonkin, en Annam et au Cambodge malgré les limites que nous imposaient les traités de protectorat, dont nous n'avons tenu aucun compte.

#### Pas de programme général

L'évolution qui s'est produite, depuis un demi-siècle en Extrême-Orient, nous aurait conduits sans doute à modifier notre politique, si les Français avaient apporté à l'étude des questions coloniales la même attention que les Anglais ou les Américains. Mais les épreuves que nous avons subies, les problèmes d'ordre vital qui se sont posés devant nous ont empêché nos assemblées de suivre et de contrôler les actes des gouverneurs généraux et ceux-ci, désignés au hasard, n'ont jamais été capables de concevoir un programme général d'ordre politique, administratif, économique et social, dont l'exécution comme au Japon ou au Siam, aurait dû être poursuivie méthodiquement et par étapes, pendant une ou deux générations.

Ainsi, les conceptions des coloniaux de la première heure se sont perpétuées et, chose singulière, les efforts que nous avons faits pendant quatre ans pour reconquérir notre indépendance, ne nous ont pas suggéré l'idée que, par delà les mers, d'autres peuples pouvaient être animés du même idéal. Le premier principe qu'a proclamé la conférence de Brazzaville, c'est que « toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire, toute Constitution, même lointaine, de *self government* dans les colonies doivent être écartées ». Et le président de la conférence soulignait encore cette déclaration : « Dans la France coloniale, disait-il, il n'y a pas de peuples à affranchir, il y a des populations que nous entendons conduire

---

<sup>8</sup> Plutôt l'idée que des populations avaient été tenues à l'écart du progrès, étaient restées de ce fait dans l'enfance et qu'il fallait les conduire à l'âge adulte.

aux franchises politiques, mais qui n'entendent connaître d'autre indépendance que celle de la France. »

#### Entre des pays libres

Ce sont ces déclarations et les idées dont elles s'inspirent qui expliquent notre attitude à l'égard du Viet-Nam. Tous les Français sont partisans de l'Union Française.

Mais on n'a pas essayé de montrer que l'Union Française, comme le Commonwealth britannique, ne pouvait se faire qu'entre des pays libres et selon des formes d'association correspondant aux intérêts réciproques des parties.

Ce sont ces opinions sommaires qu'il faut combattre. L'indépendance du Viet-Nam ne compromettrait pas les intérêts matériels et culturels de notre pays : elle en assurerait au contraire le développement.

---

Une enquête du colonel Bernard : le Viêt-nam et la paix  
L'Empire français doit faire place à l'Union française  
(*Le Populaire*, 11 février 1948)

CE qui, on l'a dit maintes fois, a caractérisé la formation de ce qu'on appelait hier encore, notre empire colonial, c'est qu'il s'est constitué par hasard, sans aucun programme défini. En l'on ne saurait être surpris qu'après avoir conquis un immense domaine, nous ayons été incapables de dire ce qu'il fallait en faire et de définir la politique propre à réaliser nos desseins.

J'ai dit quelle avait été à ce sujet la doctrine colonialiste : elle a été la même dans tous les pays. Notre supériorité originelle nous autorisait non seulement à imposer aux indigènes notre autorité, mais encore à propager partout ce qui constituait la civilisation occidentale et, en particulier, nos institutions et notre langue. En Indochine, pendant plus de trente ans, nous avons mis à la tête de nos écoles des instituteurs chargés d'apprendre aux Annamites que leurs pères, les Gaulois, avaient des yeux bleus et de longues moustaches blondes, et l'on ne saurait affirmer que des idées aussi étranges aient été définitivement abandonnées lorsque l'on constate que les surhommes de Brazzaville recommandent que « l'enseignement soit donné en langue française **l'emploi pédagogique des dialectes locaux étant absolument interdit, aussi bien dans les écoles privées que dans les écoles publiques** ».

Je n'insisterai pas sur l'aspect purement politique du problème vietnamien. Que les Annamites soient capables de se gouverner eux-mêmes, aucun de ceux qui connaissent leurs institutions et leur histoire ne saurait en douter et, pour l'affirmer, il suffit de rappeler que, lors de notre installation, il n'y avait aucune distinction de classes et de castes, que les emplois publics étaient ouverts à tous, qu'il existait des écoles dans tous les villages et que l'enseignement était si répandu qu'il n'y avait point d'illettrés.

#### Utilité de la France d'outre-mer

Mais les questions politiques sont, aujourd'hui plus que jamais, dominées par les questions économiques et sociales. Si, un jour, le problème colonial est posé dans son ensemble au peuple français, il demandera sans aucun doute à quoi peuvent nous servir nos territoires d'outre-mer et il est peu probable qu'il se laisse séduire par un apostolat doctrinal, analogue à celui qu'ont pratiqué, pendant plus de trois siècles, les Espagnols et qui n'a pas empêché la dislocation totale de leur empire.

Il s'agit de savoir ce que les territoires d'outre-mer peuvent produire, quelle peut être leur contribution au développement général de l'humanité, quelle part nous pouvons prendre à leur mise en valeur.

Et comme, dans tous les pays, le travail, le travail organisé de l'homme est le fondement de toute richesse, il est bien clair que l'évolution économique est inconcevable si elle ne s'accompagne pas d'une évolution parallèle au point de vue politique, culturel et social.

#### N'être qu'une colonie

Ceci, aucun des hommes qui ont gouverné l'Indochine ne paraît l'avoir compris. Ils ont toujours attaché une importance particulière à la colonisation française, alors que les Français ne pouvaient jouer d'autre rôle que celui d'éducateurs ou de bailleurs de fonds et que leur activité propre ne pouvait apporter qu'une contribution infime à la production.

C'est de l'indigène, de son éducation, de son état social que dépend toute la richesse et c'est de cette richesse que nous pouvons tirer un profit légitime grâce au développement des échanges culturels, financiers et commerciaux.

Dans une étude que Lucien Herr a publiée en mars 1901, dans la *Revue de Paris*, j'écrivais ceci :

« Imaginons, dans cinquante ans, l'Annamite éduqué comme l'est aujourd'hui le Japonais, une Indochine transformée par l'industrie européenne, des indigènes rapprochés de nous par leurs habitudes, leurs besoins et leurs procédés, notre pays se prolongeant par delà les océans, une nation jeune et vigoureuse grandie sous notre protection, créée par notre activité, vivant de notre collaboration incessante. Dans une telle évolution, beaucoup verront le danger d'une rupture : une colonie si forte ne voudra pas se résigner à n'être qu'une colonie. Ils pensent que, pour maintenir notre influence il faut laisser les vaincus dans une position inférieure, s'opposer à leur relèvement.

« Ceci n'est qu'un leurre : [le sort fatal des colonies est d'échapper un jour à la métropole](#). Cette séparation inévitable, il faut seulement qu'elle s'opère sans secousses brutales. Les Anglais ont prévu depuis longtemps qu'un jour viendrait, lointain encore, ou les Indes leur échapperaient : cette perspective ne les épouvante pas. Entre eux et leur colonie ancienne subsisteront des liens impossibles à rompre, ceux que créent de longues relations commerciales, des méthodes et des enseignements communs.

« Ils ont peu à peu laissé se relâcher la chaîne qui rattachait à l'Angleterre le Canada et l'Australie. Le vaste empire se transforme en une confédération d'États libres, unis par des intérêts communs. On n'admet pas volontiers que l'on puisse comparer les Annamites aux Européens qui peuplent le Canada et l'Australie.

« C'est là un effet de notre orgueil occidental. L'évolution des peuples jaunes a commencé par le Japon : elle se poursuivra nécessairement, bientôt peut-être, dans les autres pays. Il faut qu'en Indochine, elle se fasse par nous et pour nous. »

Ces idées qui, jadis ont été écartées comme révolutionnaires, j'estime qu'elles répondent aux nécessités d'aujourd'hui. Je montrerai demain qu'on peut les appliquer dans un sentiment de confiance réciproque et pour le bien commun des deux pays.

---

Une enquête du colonel Bernard : le Viêt-nam et la paix  
Nous devons faire naître la vie et les richesses  
(*Le Populaire*, 12 février 1948)

CEUX qui ne veulent pas accorder au Viet Nam son indépendance affirment que nous avons accompli en Indochine une œuvre admirable, que nous avons le droit et le

devoir de la poursuivre, que les indigènes n'ont contre nous aucun grief sérieux et que la masse de la population attend avec impatience le rétablissement de notre autorité.

Les Vietnamiens déclarent au contraire que nous les avons soumis à un régime d'oppression intolérable, que nous avons détruit leurs institutions, bafoué leur nationalité et leur patriotisme, aggravé encore la misère dont avaient toujours souffert les Indochinois. Ces affirmations sommaires sont également excessives et c'est parce qu'elles le sont que nous pouvons espérer encore associer, d'une façon durable, la France et le Viet Nam.

Lorsque nous avons pénétré en Indochine, l'Empire d'Annam se décomposait peu à peu. L'empereur. Gia Long avait accompli une œuvre prestigieuse. Chassé de son pays par l'insurrection des Tay Son, il avait peu à peu, avec l'aide de quelques officiers français et après quatorze ans de luttes, reconquis la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin, mais l'Empire centralisé qu'il avait fondé ne pouvait être maintenu que grâce au contrôle du pouvoir central et ce contrôle était impossible.

Il devait s'exercer sur un pays qui s'étendait de la pointe de Camau à la frontière de Chine. sur une longueur de 2.000 kilomètres et qui n'était desservi que par une route un sentier, parsemé d'obstacles et où ne pouvaient circuler que des porteurs.

C'est nous qui par la construction de chemins de fer, de canaux, de routes carrossables, par la création de lignes télégraphiques avons rendu possible l'unité du Viet-Nam. C'est nous qui, par le développement des services médicaux, avons fait disparaître les épidémies qui décimaient la population. Et si, enfin, en ce qui concerne l'enseignement primaire, notre œuvre a été médiocre, par contre, nous avons créé les universités où se sont formés les administrateurs, les magistrats, les techniciens qui, demain, nous remplaceront. Mais nous avons ignoré les griefs des Annamites et ces griefs ne sont que trop fondés.

#### 45 piastres par an

Si, en effet, la population a doublé depuis un demi-siècle, la superficie des terres cultivables n'a pas augmenté, sauf en Cochinchine, où, par une incroyable aberration, nous avons favorisé la constitution d'immenses domaines, au bénéfice d'un petit nombre de privilégiés qui exploitent sans scrupules leurs métayers.

Au Tonkin et en Annam, les paysans vivaient encore, en 1940, à la limite de la misère et de la famine, et une famille de six personnes disposait d'un revenu annuel moyen de 40 à 45 piastres, soit 400 à 450 francs.

Nous nous sommes, d'autre part, opposés à la création d'industries textiles ou mécaniques qui auraient sans doute concurrencé les industries de la métropole, mais qui, comme au Japon, auraient pu, grâce à la distribution de salaires dont nous aurions fixé le niveau minimum, suppléer à l'insuffisance des ressources agricoles.

Nous n'avons pas cessé surtout, dans un pays profondément démocratique, de proclamer les grands principes de la démocratie, mais nous ne les avons jamais appliqués. Nous avons refusé de soumettre nos actes au contrôle d'assemblées populaires.

#### Refus d'un pouvoir absolu

L'Indochine est le seul pays d'Extrême-Orient où, à la veille de la guerre, les Européens aient exercé un pouvoir absolu, ou dans les deux conseils que nous avons investis de droits politiques élémentaires, Conseil colonial de Cochinchine et Haut Conseil, une poignée de Français avaient un plus grand nombre de représentants que 22 millions d'indigènes.

Il est donc légitime que les Vietnamiens refusent désormais de nous confier leurs destinées, de nous laisser fixer arbitrairement les charges qui leur sont imposées, disposer à notre gré du budget qu'ils alimentent. Ils entendent se gouverner eux-mêmes.

Ils ont le droit, comme nous, de réparer les maux qu'a causés la guerre. Ils ont le droit et le devoir d'améliorer le niveau vital de leur peuple et de prévoir, par l'exécution de programmes de longue haleine, son développement.

Il y a un fait capital dont nous ne nous sommes jamais préoccupés : les neuf dixièmes de la population indochinoise vivent dans des districts dont la superficie totale ne dépasse pas cent mille kilomètres carrés et où les habitants sont condamnés à une inexorable asphyxie et cependant, tout le reste du pays est inexploité. Nous n'avons jamais essayé <sup>9</sup>, comme l'a fait le gouvernement britannique au Pundjab, d'aménager des régions nouvelles et d'y installer les indigènes qui se pressent dans des provinces où la densité de la population dépasse 1.000 habitants au kilomètre carré. Dans un demi-siècle, l'Indochine comptera 50 millions d'habitants et, dès maintenant, le problème essentiel est d'assurer leur existence. Or, au-delà d'une ligne qui joint Angkor à Saïgon, le pays est presque désert.

#### Une libre association

Le voyageur n'y rencontre que de rares agglomérations, entourées de rizières souvent desséchées ou, au contraire, périodiquement inondées. Le problème de demain ne consiste pas à maintenir notre soi-disant supériorité. Il s'agit de faire naître la vie et la richesse dans d'immenses régions. Trois éléments sont nécessaires pour cela : le sol, le travail humain et l'énergie, et tous trois existent.

On a souvent parlé de trésors hypothétiques que les recherches minières n'ont pas révélées. On a observé que, dans l'hinterland indochinois, ils n'existaient ni charbon, ni pétrole et l'on ne s'est pas aperçu que, comme dans la vallée du Tennessee, le Mékong et ses affluents, le fleuve Rouge et les fleuves côtiers de l'Annam nous offrent des ressources colossales d'énergie.

Le Mékong est un torrent énorme, coupé de place en place par des barrages naturels et les chutes du Khong, à elles seules, déterminent une dénivellation dont l'utilisation permettrait d'irriguer ou de drainer 4 à 500.000 hectares.

Mais le Viet-Nam ne peut entreprendre seul l'œuvre grandiose de colonisation que nous n'avons pas su concevoir. Nos techniciens, nos capitaux lui sont nécessaires. Encore faut-il que nous ne lui refusions pas l'indépendance qu'il revendique et qu'il mérite, que, lors des négociations qui vont s'ouvrir, nous abordions enfin des problèmes humains et que nous nous efforcions de conclure avec le Viet-Nam libre une association féconde et sans arrière-pensée.

---

Une enquête du colonel Bernard : le Viêt-nam et la paix  
Pas de paix dérisoire avec le Viet-Nam.  
(*Le Populaire*, 14 février 1948)

J'AI essayé, dans de précédents articles, de montrer comment on pouvait, sans sacrifier nos intérêts légitimes: établir une paix durable entre nous et le Viet Nam. Cette paix, M. Bollaert croit pouvoir l'obtenir au cours des conversations qui vont se poursuivre, dans quelques jours, entre lui et l'ex-empereur Bao Dai.

C'est là une illusion qu'il importe de dissiper avant qu'il ne soit trop tard. M. Bollaert s' imagine, en effet, qu'il peut écarter des négociations le chef incontesté. de la résistance vietnamienne et réunir contre Ho Chi Minh tous les partis, catholiques et

---

<sup>9</sup> Des essais de transplantations de populations tonkinoises vers la Haute-Région ou la Cochinchine ont été effectués. Sans parler des recrutements pour le Pacifique ou les plantations d'hévéas de la Cochinchine et du Cambodge.

non-catholiques, autonomistes et fédéralistes, communistes et libéraux, petits et gros propriétaires fonciers.

En réalité les Vietnamiens sont unanimes aujourd'hui à revendiquer leur indépendance. Mais ils se divisent en deux groupes : ceux qui se battent et ceux qui ne se battent pas. Il est aisé peut-être de conclure la paix avec ces derniers mais cette paix dérisoire n'empêchera pas les autres de tenir la campagne. C'est de Ho Chi Minh et de lui seul que dépendent la cessation des hostilités et la reprise des relations amicales entre nous et le Viet Nam et les raisons que l'on donne pour l'écarter ne résistent pas à l'examen.

On dit que Ho Chi Minh a refusé de répondre, au mois de septembre dernier, aux propositions de M Bollaert, mais il n'a pas été le seul. Ces propositions avaient le caractère d'un ultimatum : elle devaient être acceptées ou rejetées, en bloc (*sic*), et tous les partis, sans exception, les ont rejetées.

On dit qu'il a violé les engagements qu'il avait pris dans l'accord du 6 mars et le *modus vivendi* du 14 septembre 1946. C'est se placer sur un terrain singulièrement dangereux, car on peut diriger contre l'amiral d'Argenlieu des accusations identiques en s'appuyant sur des faits incontestables et des documents officiels. L'amiral avait été chargé de rétablir en Indochine le régime d'avant-guerre avec les quelques modifications résultant de la déclaration gouvernementale du 24 mars 1945, et il a cru qu'il était de son devoir d'accomplir cette mission par tous les moyens. Pour lui, l'accord du 6 mars n'a été qu'un expédient provisoire, destiné à faciliter notre établissement au Tonkin et à obtenir l'évacuation du pays par les troupes chinoises, mais il était décidé à ne pas l'appliquer. Il n'a pas essayé de préparer en Cochinchine le referendum qui devait décider ou non de l'unité du Viet-Nam. Il s'est efforcé, à Dalat, de créer une fédération indochinoise placée sous l'autorité d'un haut fonctionnaire français, assurant directement tous les grands services de l'État, percevant 60 p. 100 des recettes fiscales et réduisant ainsi à néant les droits concédés au Viet-Nam par l'accord du 6 mars.

Si les négociations qui vont commencer échouent, si les hostilités reprennent, si la situation où nous nous trouverons placés nécessite enfin une enquête, l'examen et la publication des procès-verbaux des deux conférences de Dalat montreront que nous sommes mal fondés à diriger contre nos adversaires des accusations de mauvaise foi.

Il ne s'agit pas cependant de rechercher aujourd'hui quels ont été, au cours des deux dernières années, les torts et les responsabilités réciproques de la France et du Viet-Nam. Il serait prudent, il serait sage de passer l'éponge, de part et d'autre, sur un passé dont le souvenir risque de rendre vain tout effort de collaboration et d'apaisement.

FIN.

---

L'AFFAIRE  
Tran Ngoc Danh  
Une lettre du colonel Bernard  
(*Combat*, 31 mai 1948)

Le colonel Bernard, le spécialiste bien connu des questions d'Indochine, dont les lecteurs de « *Combat* » ont pu apprécier la compétence, nous a fait parvenir hier soir la lettre suivante :

*Combat* a protesté ce matin contre l'arrestation de Tran Ngoc Danh. Je tiens à joindre me. protestation à la vôtre. Je n'ai cessé de m'élever depuis deux ans contre la politique inepte que nous suivons en Indochine. Cette arrestation est non seulement inhumaine, mais absurde du point de vue de l'équité, et ne peut s'expliquer que par la « raison d'État » que dicte la politique que nous suivons en Indochine.

Je n'ai cessé de m'élever depuis deux ans contre la sottise de cette politique. On feint d'oublier qu'en 1940 et 1941, nos représentants dans la colonie, fidèles aux ordres de Vichy, ont capitulé trois fois sans combattre devant le Japon et le Siam, que, pendant 4 ans, fonctionnaires et colons ont collaboré avec les Japonais et qu'une telle attitude avait eu pour effet la destruction de notre prestige et l'abandon de nos droits. Ne nous étions-nous pas engagés, en effet, lors de la signature du traité du protectorat, à protéger l'Annam contre toute attaque ?

Lorsque le Japon a capitulé, le gouvernement de la Libération avait le devoir de réparer les effets meurtriers du régime précédent et d'apporter aux patriotes vietnamiens un concours généreux. Il nous suffisait pour cela d'être fidèles aux engagements pris devant les Nations Unies, « de tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement de leurs libres institutions politiques » (art. 75). Nous pouvions, dès le premier jour, reconnaître Ho Chi Minh, chef incontesté de la résistance vietnamienne. Nous avons préféré entreprendre une guerre de conquête, afin de rétablir par la force l'administration d'autrefois. C'est nous qui avons rendu vaine toute tentative de paix. Il eût suffi d'appliquer sans arrière-pensée l'accord du 6 mars 1946 pour ramener dans le pays l'ordre et, peu à peu, la prospérité. Cet accord, l'amiral d'Argenlieu qui l'avait fait signer par M. Sainteny, mais ne l'avait pas ratifié, a tout fait pour en provoquer l'annulation.

On ose opposer la soi-disant fourberie de Ho Chi Minh à la soi-disant loyauté de l'amiral. On prétend écarter des négociations que M. Bollaert va entreprendre, le chef des patriotes vietnamiens, comme en 1942, à Alger, on a voulu mettre de côté le général de Gaulle au profit de Darlan. Tant que, par une enquête sincère, on n'aura pas établi les torts réciproques de la France et du Viet-Nam, nous n'arrêterons pas les hostilités. Et de toute façon, rien n'excusera jamais ce genre d'arrestation. Ce n'est pas par de tels procédés que nous établirons et maintiendrons l'Union Française.

Bien amicalement à vous.

Colonel F. BERNARD

---

1955 :  
LA BANQUE D'INDOCHINE  
ÉVACUE LE TONKIN  
MALGRÉ UN PLAIDOYER DU COLONEL BERNARD  
EN FAVEUR D'UN MAINTIEN À HAÏPHONG

---